



**ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS**

DIRECTION-REDACTION
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
Tél. : 345 61 32

ADMINISTRATION
Avenue de la Brabançonne 80 B - Bte 29 - 1040 Bruxelles
CCP 000-0344969-37 : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

UN CHASSEUR ARDENNAIS A LA TETE DE LA 1^{RE} DIVISION



Le lieutenant général Ameryckx, commandant le 1 (BE) Corps et les Forces belges en Allemagne procède à la reconnaissance du général-major Liebens, en tant que commandant de la 1^{re} Division. A gauche, le colonel BEM Raes, commandant la 7^e Brigade d'Infanterie blindée, dont fait partie le 1 ChA.

(Photo VOX-SID).

LISTE D'ADRESSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIRIGEANTS DES SECTIONS LOCALES

PRESIDENT D'HONNEUR: Général-major e.r. Lucien CHAMPION — Boulevard du Souverain 213, Bte 1A — 1160 Bruzelles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL et Rédaction du Bulletin:
Albert HUBERT
R. Gabrielle 59, Bte 2 - 1180 Bxl
Tél.: Privé: (02) 345 61 32
Bureau: (02) 219 44 50

VICE-PRESIDENTS NATIONAUX:

Gaston EPPE
6741 Vance
Joseph ANDRE
Grand-Place 28 - 6673 Cherain
Tél. (086) 51 73 73
Jean GOFFART
Rue des Rogations, 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56

René FIEDBOEUF
Rue des Rhioux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. (041) 33 26 45

SECRETIRE NATIONAL:

Victor ROBERT
Drève des Elangs 25
1630 Linkebeek
Tél. (02) 359 26 08

SECRETIRE NATIONAL-ADJOINT:

François GUIOT
Boulevard Lambertom 250
1030 Bruxelles
Tél. (02) 215 45 73

TRESORIER NATIONAL:

Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171
6700 Arlon - Tél. (063) 21 43 13

C.C.P. de la trésorerie nationale de la Fraternelle:
000-0344969-37

TRESORIER NATIONAL-ADJOINT:
Charles GILMONSTER
Rue de Vivaldi 41, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 14 68

ADMINISTRATEURS:

Administrateur du bulletin:
Lieut.-Colonel Albert RENSON
Avenue Emile Bossaert 38
1080 Bruxelles
Tél. (02) 425 04 76

Correspondances:
Albert GUSTIN, adm. adjoint
Av. de la Brabançonne, 80B
Bte 29 - 1040 Bruxelles
Tél. (02) 735 84 05

Administrateurs-conseillers:

Col. BEM hon. Jean BOFNIET
Square des Latins 60 - Bte 7
1050 Bruxelles
Tél. (02) 649 88 50
Colonel e.r. André LALIERE
Chaussée de Bruxelles 6
1410 Waterloo
Tél. (02) 354 93 83

Colonel e.r. René MOINY
Rue Feltin 29, 5340 Gesves
Tél. (085) 67 72 19

Délégués des sections:

Emile ANSELME (Huy)
René AUTPHENNE (Virton)
Roscius CATIN (Vielsalm)
Emile COLSON (Betrrix)
André COLLIGNON (Bouillon)
Rue de la Malchère, 24
6830 Bouillon - Tél. (061) 46 72 73
Eugène DEVOGHEI (Liège)
Roger FRANÇOIS (Florenville)
Georges GILSOUL (Namur)
Albert GUSTIN (Brabant)
Albert LAFONTAINE (Etalle)
Rue du Bru, 129
6741 Vance - Tél. (033) 45 55 03
Yvon LOMRE (Erezée)
Norbert LOUIS (Seraing)
6648 Lavasselle (Sibrat)
Joseph MOUZON (Neufchâteau)
Désiré PILOT (Marche)
Joseph SCHMITZ (Arlon)
Lucien SCHILTZ (Saint-Hubert)
Léon SPOIDENNE (Auffay)
Donia WIDART (Houtaillez)
5395 Chevegnon - Tél. (063) 21 17 50

SECTIONS REGIONALES

ARLON

C.C.P. 000-0980849-82
Président:
Joseph SCHMITZ
Rue des Espagnols 5, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 39 80
Secrétaire:
Alphonse COLLETTE
Rue de la Libération 5, 6702 Atert
Tél. (063) 21 19 81 (privé)

Trésorier:
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 43 13

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE

C.C.P. 000-0701206-90
Président:
Léon SPOIDENNE
Rue du Panorama 7, 6790 Athus
Tél. (063) 37 81 98
Secrétaire:
André PERIN
Rue de l'Arénée 6, 6790 Athus
Tél. (063) 37 61 59

Trésorier:
Jacky GERSON
Rue de Rodange 12, 6790 Athus
Tél. (063) 37 91 13

BASTOGNE

C.C.P. 000-0240928-77
Président:
Albert ETIENNE
Avenue Mathieu 29, 6650 Bastogne
Tél. (062) 21 17 02
Secrétaire:
Léopold BRIOL
Rue de la Maison-Forte, 2b
6650 Bastogne - Tél. (062) 21 30 31

Trésorier:
Albert PIERRE
Avenue Roi Baudouin, 11
6650 Bastogne - Tél. (062) 21 12 31

BETRITX

C.C.P. 000-0380547-16
Président:
Edouard KLEIS
Grand-Place 22, 8800 Betrrix
Tél. (061) 41 13 89
Secrétaire-Trésorier:
Emile COLSON
Champs Simon, 275B
8803 Herbeumont
Tél. (061) 41 10 76

BOUILLON

C.C.P. 000-0512180-20
Président:
Roger HARDY
Quai du Rampart 4, 6830 Bouillon
Tél. (061) 46 67 06

SECRETIRE:

Joseph COLARD
Rue Hautes Voies, 46
5830 Bouillon - Tél. (061) 46 82 24
Trésorier:
Clément DRAPERIE
Rue Au-Dessus-de-la-Ville, 9
6830 Bouillon - Tél. (061) 46 82 34

BRABANT

C.C.P. 000-0352242-35
Président:
Albert GUSTIN
Av. de la Brabançonne 80B, Bte 29
1040 Bruxelles
Tél. (02) 735 84 05
Secrétaire:
Roger REUMONT
Rue Elise 85, 1050 Bruxelles
Tél. (02) 648 05 04
Trésorier:
Auguste COLLE
Rue du Noyer 87
1040 Bruxelles - Tél. (02) 736 23 64

EREZEE

C.C.P. 000-0818871-94
Président:
Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. (086) 47 70 23
Secrétaire-Trésorier:
Joseph BAUDION
Chaussées de l'Ourthe 96
0400 Marche-en-Famenne
Tél. (048) 31 16 19

ETALLE

C.C.P. 8239 62
Président:
Gaston EPPE
Rue du Bru 130, 6741 Vance
Secrétaire:
Léon PISTAL
6735 Fratin (Ste-Marie-s-Serrois)
Tél. (063) 45 51 87
Trésorier:
R. CAUSSE - 6742 Chantemelle

FLORENVILLE

C.C.P. 8048 97
Président:
Roger FRANÇOIS, pharmacien
Grand-Rue 15, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 10 44
Secrétaire:
Jean TEMANS
Clos Michel 6820 Florenville
Tél. (061) 31 13 20
Trésorier:
Marcel JACQUES
Route d'Orval 22, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 31 12

HOUFFALIZE

C.C.P. 000-0762137-08
Président:
Joseph ANDRE
Grand-Place 28, 6673 Cherain
Tél. (060) 51 73 73
Secrétaire-Trésorier:
Joseph RICHELLE
Rue Ville-Sasse 23
6660 Houffalize - Tél. (062) 28 80 54

HUY

C.C.P. 000-0718009-15
Président:
Emile ANSELME
Rue Sainte-Yvette, 109, 5200 Huy
Tél. (065) 21 25 43
Secrétaire-Trésorier:
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5250 Antheit
Tél. (065) 21 45 88

LIEGE - VERVIERS

C.C.P. 000-0900416-62
Président:
René FIEDBOEUF
Rue des Rhioux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. (041) 33 26 45
Secrétaire:
Jules BARLET
Quai de la Dérivation 43A, Bte 42
4020 Liège - Tél. (041) 43 34 79
Trésorier:
Eugène DEVOGHEI
Quai de l'Ourthe 4, 4020 Liège
Tél. (041) 43 29 46

MARCHE-EN-FAMENNE

C.C.P. 000-0525667-35
Président:
Désiré PILOT
Route de Hologne, 5406, Waha
Tél. (084) 31 16 54
Secrétaire-Trésorier:
Emile DUMONT
Rue Hubert Gouverneur 12
5400 Marche-en-Famenne

NAMUR

C.C.P. 000-0364057-16
Président:
Georges GILSOUL
Rue de Bruxelles 90, 5000 Namur
Tél. (02) 513 92 35 - 513 94 00
(heures de bureau) - Ext. 386
Secrétaire:
Henri BOUCHAT
Rue Grande, 52, 5180 Godinne
Trésorier:
Leopold MISSON
Rue de l'Eglise 6, 5620 Spy
Tél. (071) 78 57 60

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

C.C.P. 000-0715193-12
Président:
Joseph MUCUZZON
Rue de l'Eglise 50
Les Fosés
6736 Assenois
Tél. (063) 43 31 34
Secrétaire-Trésorier:
Théo LEDENT
Route de St-Pierre 11
6600 Libramont
Tél. (061) 22 24 77

SAINT-HUBERT

C.C.P. 000-0800173-20
Président:
Jean GOFFART
Rue des Rogations 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56
Secrétaire-Trésorier:
Lucien SCHILTZ
Route de Floix 23 - 6900 St-Hubert
Tél. (061) 61 11 32

VIELSALM

C.C.P. 000-0870975-13
Président:
Roscius CATIN
Rue des Combattants 8
6690 Vielsalm
Tél. (062) 21 64 77
Secrétaire:
Joseph HADON
Rue Fluxthal 15, 6688 Liernoux
Trésorier:
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm
Tél. (062) 21 67 45

VIRTON

C.C.P. 000-0729100-48
Président:
René AUTPHENNE
Rue de Dampicourt, 43, 6760 Virton
Tél. (063) 57 77 18
Secrétaire-Trésorier:
Léon JACQUEMIN
Rue des Jonquettes, 1
6753 Dampicourt

1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

Camp Roi Albert
5400 Marche-en-Famenne
C.C.P. 068-0627589-17
Président:
Colone e.r. René MOINY
Secrétaire-Trésorier:
Adjudant Marcel LEURIS

Communications du Président

Ce bulletin paraît avec quelque trois semaines de retard, en raison du fait que j'ai pris des vacances en septembre et que je me suis trouvé, à mon retour, en présence d'une somme de dossiers considérable, tant au plan professionnel qu'à celui de la Fraternelle.

Bientôt, une nouvelle Irlande du Nord?

Au moment où le gouvernement s'efforce laborieusement, mais sans brio, de mettre sur pied la réforme de l'Etat qu'on dit souhaitée par tout le pays, la situation de ce dernier, à tous égards, est loin de s'améliorer; plus particulièrement, les tensions communautaires ont tendance à se durcir. Les affrontements se succèdent, illustrés notamment par Fouron et Comines, et fondés toujours sur le fanatisme linguistique. Va-t-on faire de la petite commune de Fouron un nouveau Dantzig? Mettre, pour elle et pour une école à Comines, le pays à feu et à sang?

Il faut objectivement reconnaître qu'au départ, la responsabilité est partagée: ce sont des parlementaires wallons qui ont imaginé le troc Fouron contre Mouscron-Comines.

Mais, par-delà les magouilles politiciennes, il est absolument inadmissible que des bandes d'énergumènes puissent impunément créer le trouble dans tous les points chauds, et surtout qu'il s'agisse de véritables milices néo-nazies, dans le style des S.A. hitlériennes. Ces quelques centaines d'individus, organisés en Kommandos militaires, terrorisent littéralement la Flandre et les territoires de la frontière linguistique. Or, la très grande majorité de la population flamande condamne (en privé) leurs exactions et souhaite la paix publique. Mais, dès qu'un homme politique ou une personnalité disposant de quelque crédit ose prôner le calme et condamner l'agitation, elle est l'objet de la vindicte de ces nouveaux SS: menaces, atteintes à la vie privée, bris de vitres, badigeonnage des habitations, vexations de tous ordres aux membres de la famille, même aux enfants.

Il est plus que temps que des mesures énergiques soient effectivement prises pour mettre fin à ces agissements. Qu'attend le gouvernement? Que font les magistrats chargés de veiller au respect des lois? Sont-ils complaisants ou ont-ils peur? Non plus de l'énergie (!) en paroles mais en actes! Sinon, d'autres milices, antiterroristes celles-là, vont se constituer, et nous nous retrouverons bientôt dans la situation tragique de l'Irlande du Nord. Et dire qu'on se plaisait naguère à vanter le bon sens belge!

Mais, si l'on veut élever le débat, soulignons qu'à nos yeux, le pays ne retrouvera vraiment le calme qu'en recouvrant toutes ses libertés. Aussi longtemps qu'il y aura des contraintes linguistiques, des affirmations de droits du sol; qu'un invalide de guerre wallon qui est allé s'établir à la mer pour raisons de santé ne pourra, en vertu de la loi, obtenir un document administratif en français ou qu'un Flamand vivant dans les Ardennes ne pourra en recevoir un en néerlandais, il n'y aura pas de vraie liberté.

Que les Flamands aient aspiré à affranchir et mieux identifier leur culture propre; qu'ils se soient attachés à épurer leurs dialectes et à embellir leur idiome pour en faire une langue littéraire, tout cela est parfaitement légitime. Comme l'écrivait Michelet: «La langue est la représentation fidèle du génie des peuples, l'expression de leur caractère, la révélation de leur existence intime, leur Verbe pur ainsi dire». Mais, fallût-il, pour cela, bannir la langue qui reste une des premières de l'univers et qui, surtout, apparaît, dans la hiérarchie, comme la plus limpide, la plus précise et la plus expressive?

Le statut des victimes de la guerre est-il menacé?

Pour notre part, nous répondons par l'affirmative. L'action avait commencé au lendemain de la dernière guerre avec le transfert au ministère du Budget, puis des Finances, de l'Administration des Pensions militaires. Puis, ce fut la fameuse loi sur les pensions de réparation du 26 août 1947, qui, sous prétexte de lutter contre les abus, plaçait les invalides et ayants droit dans une situation nettement moins favorable que celle des invalides, veuves, orphelins et ascendants de la guerre 1914-1918.

Heureusement, les malheurs furent réparés progressivement, grâce à l'action des associations patriotiques et à la sympathique compréhension

de certains ministres, au premier rang desquels il faut placer M. Van Acker. De nouveaux dangers ont surgi avec la préparation des lois anticrise et l'institution d'un ministère des Pensions. Il fut question, dans le sillage de Giscard d'Estaing, de soumettre les pensions de réparation à l'impôt sur le revenu. Même si la proposition fut rejetée, c'en est assez qu'elle ait été soulevée, même discrètement. Puis, la mise à la retraite d'office, exactement comme les autres, des invalides de guerre agents des Services publics comptant un an de congé de maladie à partir de 60 ans (c'est-à-dire d'à peu près tous les invalides).

Le gouvernement actuel est allé plus loin: d'abord, il a réuni, dans un seul ministère, la prévoyance sociale et les pensions. De là, à ce que les réparations de guerre deviennent bientôt des allocations sociales, il n'y a qu'un pas... qu'on est déjà en train de franchir à l'insu. Il faut lire les extraits publiés du rapport Califice sur la réforme de la Sécurité sociale. Il y est notamment proposé de supprimer pour les pensions mixtes (secueurs privé et public) la double supputation des services militaires, en attendant de le faire pour tous.

L'ONIG sera-t-elle touchée par les restrictions de dépenses en soins de santé? L'intervention dans le coût des médicaments, dans les hospitalisations? Et les cotisations non plafonnées qu'on propose pour les pensionnés? Et le projet de mise à la pension anticipée obligatoire, à partir de 1980, des invalides masculins de plus de soixante ans et féminins de plus de 55 ans? (Aussi bien les invalides de guerre?)

Et la réponse du même ministre à une question parlementaire, selon laquelle le problème de la pension des veufs s'intègre dans l'étude en cours du problème plus général de l'harmonisation des différents régimes de pensions? Ne perdons pas de vue que toutes les pensions et la sécurité sociale dépendent maintenant d'un même ministre.

Caveant consules, comme on dit en patagon.

La condition militaire

Le malaise qui règne au sein de nos Forces armées, en raison de la situation désavantagée des rémunérations, s'est exprimée récemment dans des manifestations, parfois excessives, de militaires de tous rangs et de gendarmes.

A la base, pour les premiers, la suppression de l'allocation pour charges militaires qui diminuerait sérieusement le pouvoir d'achat, d'autant que l'équivalence par rapport à la fonction publique ne serait pas réalisée. Le retour d'Allemagne en Belgique de nombreuses familles de militaires a posé d'autres problèmes importants sur le plan de la situation matérielle: par exemple, outre les chicaneries pour le paiement de la TVA des voitures, les femmes qui occupent un emploi en RFA et l'ont nécessairement perdu, n'ont pas droit aux allocations de chômage. Les travailleurs étrangers bénéficient donc d'un régime plus favorable que les épouses de militaires belges. Ne parlons pas maintenant — mais nous y reviendrons — de la mise à la pension dès 51 ans des capitaines-commandants, puis, quelques années plus tard, des autres gradés.

Certes, les militaires (relire Alfred de Vigny) ont toujours été les parents pauvres parmi les serviteurs de l'Etat. Et cependant, ils comptent parmi les meilleurs. La semi-professionnalisation n'a rien arrangé, perturbant l'échelle des rémunérations, surtout au détriment des sous-officiers. Certes, nous ne disposons pas d'éléments d'information suffisants pour apprécier pleinement. Mais, pour qu'un Corps de l'Etat, aussi respectueux de nos institutions, en vienne à protester bruyamment dans la rue, il faut que la situation le justifie et qu'en haut-lieu, on s'en préoccupe, même dans un Etat, impécunieux par... vocation.

Nous pensons aussi aux gendarmes, dont les prestations sont de plus en plus longues et pénibles, et qui méritent un sort plus décent, alors qu'ils sont beaucoup moins bien traités que les policiers communaux dont nous ne dirons rien... de plus.

MDN

Nous clôturons cet éditorial quand est devenue officielle la démission de M. Paul Vanden Boeynants, qui a été, pendant près de sept années, ministre de la Défense nationale. Vu l'importance de l'événement, nous préférons attendre, pour le commenter, l'inspiration de tous les Sains du 1er novembre et de Saint-Nicolas. Rendez-vous donc au prochain numéro qui sera distribué entre le 5 et le 15 janvier 1980: inutile d'espérer que la Poste puisse livrer un périodique trimestriel entre Noël et le Nouvel An.

Albert HUBERT.
Président national.

Grandiose fête de la Force Terrestre

Les cérémonies et manifestations ayant marqué, cette année, la fête de la Force terrestre ont été exceptionnellement remarquables. La journée principale a été celle du 5 octobre qui a débuté par un hommage au Soldat inconnu, rendu notamment par les officiers généraux et supérieurs de la FT et les présidents des grands associations patriotiques. Des détachements avec drapeaux des 6^e et 13^e de Ligne rendaient les honneurs. Nos drapeaux du 10^e de Ligne, du Brabant et de Molenbeek, ainsi qu'un groupe de membres du Brabant étaient présents.

La cérémonie était présidée par le lieutenant général Gontier, Chef d'Etat-Major de la FT.

Notre président national déposa une belle couronne de fleurs au nom de la Communauté des Chasseurs Ardennais.

Ensuite, au Cinquantenaire, eurent lieu successivement, l'inauguration d'une exposition consacrée aux actions humanitaires de la Force terrestre depuis 1960, la remise, en remplacement du béret kaki, du béret «brun Corée» à deux détachements des 6 et 13 Li, et l'inauguration de stands et attractions militaires.

Le soir, enfin, toujours au Cinquantenaire, et en présence d'une foule considérable, eut lieu «La Nuit de l'Armée», c'est-à-dire un grand spectacle appuyé sur un programme audio-visuel en multivision, avec une série de démonstrations faites par les diverses unités. Le public ne ménagea pas ses applaudissements. Plusieurs exercices constituèrent même des révélations.

Le clou de la séance fut l'arrivée, sous la conduite du major Yvon Lucene, des trois musiques de la Force terrestre (Guides, Forces de l'Intérieur et 1 (BE) Corps) au son de la Marche des Chasseurs Ardennais. Ah! comme claquaient bien les notes de la plus vigoureuse marche d'infanterie, tandis que notre hure fidèle écrivait le petit écran!

Enfin, l'apothéose constituée par la présentation des Etendards de nos unités dissoutes, par les soins des élèves de l'Ecole Royale militaire.

Il n'y a que l'Armée pour réussir un spectacle d'une telle qualité et intensité patriotique.

Fidélité



Le général Liebens, un Chasseur Ardennais, succède au général Segers à la tête de la 1^{re} Division

Une imposante prise d'armes, présidée par le lieutenant général Gontier, chef d'Etat-Major de la Force terrestre, et rehaussée de la présence du Ministre d'Etat, M. P.W. Segers, auquel les Chasseurs Ardennais doivent tant, s'est déroulée à Bourg-Léopold le 26 juin dernier. Au cours de celle-ci, le général-major Jozef Segers, aide de camp du Roi, a remis le commandement de la 1^{re} Division, dont fait partie notamment le 1^{er} Chasseurs Ardennais, au général-major Robert Liebens. Ce dernier fut reconnu à qualité par le lieutenant général Ameryckx, CCFBA et commandant du 1 (BE) Corps.

La plupart des anciens chefs de Corps du 1 ChA étaient notamment présents, ainsi que le président national de la Fraternelle, lequel, au cours de la réception, remit notre plaquette d'honneur au général Segers qui, comme son père, nous a maintes fois témoigné sa sympathie. Parmi les détachements de toutes les unités de la Division, celui du 1 ChA, bien sûr, commandé par le Lt. Col. BEM Castermans.

Le 26 juin 1979 aura été un jour... quadruplement faste pour Robert Liebens: il fêta ce jour-là, en effet, son 52^e anniversaire, sa nomination au grade de général-major, son accession à la tête de la 1^{re} Division, en même temps qu'il réussissait, face à des journalistes flamands incrédules, son «examen» de connaissance «très satisfaisante» (scripsit «De Standaard») de la moedertaal!

Nous ne devons pas présenter à nouveau le général Liebens à nos lecteurs: il est fils de Chasseur Ardennais et a passé presque toute sa carrière sous le béret vert à la hure. Nous lui souhaitons plein succès dans sa haute fonction, et reproduisons ci-après la notice biographique diffusée à l'occasion de sa promotion.

Le général-major Robert Liebens est né à Saint-Nicolas (Liège), le 26 juin 1927.

Volontaire de guerre à la 4^e Brigade d'infanterie «Steens-taete» il suit en 1946 les cours à l'Ecole préparatoire à la sous-lieutenance et à l'Ecole d'infanterie.

Nommé sous-lieutenant le 26 juin 1946, il rejoint en septembre le Bataillon des Chasseurs Ardennais pour y exercer successivement les fonctions de Chef de peloton de fusiliers et de Chef de peloton de mortiers.



A la création des unités de Chars d'Infanterie en 1951, le lieutenant Liebens est affecté au 1^{er} Bataillon puis au 4^e Bataillon de Tanks Lourds. Il est nommé capitaine en mars 1955.

La dissolution de la 4^e Division entraîne, fin 1955, l'affectation du capitaine Liebens à l'Etat-Major des Forces de Défense de l'Intérieur où il exerce des fonctions d'Officier adjoint au chef de la sous-section entraînement (G3/TRG).

En 1960, il entre comme stagiaire à l'Ecole de guerre (7^e Division) d'où il sort breveté d'état-major en 1962.

Il est nommé capitaine-commandant en 1961. A l'issue de ses cours à l'Ecole de guerre, le capitaine-commandant B.E.M. Liebens passe au 1^{er} Bataillon de Chasseurs Ardennais où il commande une Compagnie d'Infanterie Blindée. Il est ensuite désigné pour l'Etat-Major de la 7^e Brigade d'Infanterie Blindée comme officier adjoint opérations (S3). En décembre 1964, le major B.E.M. Liebens est affecté à l'Etat-Major de la Force terrestre d'abord à la Direction de l'Infanterie, ensuite à la sous-section opérations (GS3/Op).

Nommé lieutenant-colonel le 26 juin 1970, il commande le Bataillon de Chasseurs Ardennais de janvier 1971 à novembre 1972. Le lieutenant-colonel B.E.M. Liebens est alors affecté à l'Etat-Major du 1^{er} Corps d'Armée où il exerce successivement les fonctions de chef de la section renseignements (G2) et de chef de la section opérations (G3). Il est nommé colonel le 25 décembre 1972. De 1975 à 1977, le colonel B.E.M. Liebens commande la 7^e Brigade d'Infanterie Blindée. Le 5 décembre 1977, il rejoint le Quartier général de l'O.T.A.N. en qualité d'assistant militaire du président du Comité militaire de l'O.T.A.N.

Il est nommé général-major à la date du 26 juin 1979 et désigné à l'emploi de commandant de la 1^{re} Division et en cumul commandant du secteur de la 1^{re} Division.

VERSEMENTS DE SOUTIEN

pour le bulletin: exclusivement au

C.C.P. 000-0344969-37

Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon.

La photographie ci-contre, qui nous a été envoyée par Germain Egée et qui n'a pu trouver place au précédent numéro, présente un groupe de Chasseurs Ardennais de Gedinne qui se sont rendus, le 13 mai dernier, à Perwez, afin d'y honorer la mémoire de leur camarade et concitoyen Albert Marchal (4^e Cie du 3 Ch.A.), soldat milicien 1938, tué en cet endroit le 13 mai 1940.



LE DRAPEAU WALLON

Une plaquette diffusée par la «Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles» à l'occasion de la «Fête de la Communauté culturelle française de Belgique» nous a appris — car, nous ignorions ce point d'histoire (!) — les origines du drapeau dit wallon.

Une «Assemblée wallonne», réunie en 1912-1913 (c'était le bon temps!) recherchait un emblème pour la Wallonie. Après avoir repoussé le «Perron liégeois», elle écarta successivement le Sanglier, l'Etoile (à combien de branches?), l'Alouette (gentille, pourtant!), le Taureau (lié au non ?) et l'Escureuil, soit parce que ces symboles «oussent pu faire l'objet de plaisanteries» (sic), soit qu'ils «n'eussent aucune corrélation avec la cause défendue» (resic). Heureux qu'on nous ait laissé notre Sanglier pour en faire le Drapeau de l'Ardenne et que n'en déplaise à certains, nous préférons au coq levant la patte.

Celui-ci fut, dans un dessin réconfortant, choisi de préférence au coq français «chantant» (tête droite et bec ouvert) et on l'appela «coq hardi» à la dextre levée. Que tout cela est bien dit. Il est vrai que, chez nous, et cela distingue aussi bien wallons que flamands de nos voisins du sud, on aime guère les «cocorico»!

LE DERNIER BON MOT DE COURTELINE

Le cinquantenaire de la mort de Georges Courteline, qui s'appelait à l'état-civil Moineaux, est passé presque inaperçu, et cependant qui ne se délectait, en notre jeune temps (on a des goûts plus piquants, aujourd'hui) des «Gaietés de l'Escadron», du «Commissaire est bon enfant», du «train de B 47», de «Messieurs les ronds de cuir», etc...

Rempli chez lui à cause de la maladie, il écrivit à un ami: «Cette année 1925 est partie en emportant ma jambe. Heureusement, elle a bien voulu me laisser ma main. J'en profite pour serrer la vôtre avec la plus grande amitié».

«NOS» WAFFEN SS

Il résulte d'une réponse ministérielle à un député de la Volksunie que 10.262 personnes ont été condamnées en Belgique pour port d'armes au sein des Waffen SS de la Légion Vlaanderen, de la Légion Wallonie ou d'organisations similaires.

Et cependant, on tolère les exactions des héritiers de ces traitres, constituant, en Flandre essentiellement, des organisations paramilitaires calquées sur celles des Nazis et des Fascistes.

COUT DE L'ARMEE DE METIER

On a calculé en France que s'il fallait remplacer l'armée de conscription par une armée de métier, cela coûterait en plus, chaque année, de 2,8 à 5,5 milliards de francs français, soit entre 20 et 39 milliards de francs belges. C'est dans le même sens que répondait l'autre jour notre premier ministre Wilfried Martens à un journaliste qui l'interrogeait sur les possibilités d'économies: «Instaurer le service militaire obligatoire pour tous les garçons et filles pendant un an, de manière à supprimer le volontariat à l'armée».

Bien d'accord, mais à la condition que ce soit bien pour TOUS, les exemptés étant sévèrement pénalisés.

A L'ASILE D'ALIENES !

Le vieux fou qui, au nom d'Allah (ce n'est certainement pas le vrai !) veut gouverner l'Iran a écrit ses principes, comme Pascal ses «Pensées». Mais, lui, il se mêle de la vie quotidienne et se vautre dans la scatologie. Il précise, par exemple, les endroits où il est interdit d'uriner ou de déféquer: par ex., sur les tombes des fidèles, «sauf si on veut les offenser» (sic); comment laver ou essuyer l'anus: par ex. avec un... caillou...

Parmi les onze choses impures (que nous ne citerons pas toutes): les chiens, les porcs, les hommes et femmes non musulmans, le vin, la bière (à mort l'Ayatollah !) et... la sueur du chameau mangeur d'ordures. En revache, l'opium et le hashisch sont... purs !

La femme — et c'est très commode ! — peut appartenir à l'homme par mariage continu ou temporaire, c'est-à-dire une heure, un jour, un mois ou plus... !!

Et voilà la morale du nouveau prophète !



L'ADIEU AUX ARMES DU COLONEL DERILLE

Le Colonel Derille a fait ses adieux aux armes le 30 juin 1979, et son départ s'est fait dans le style que nous lui connaissons.

Sa dernière journée sous l'uniforme, il ne l'a pas passée dans des visites protocolaires, mais bien en terminant sa 12^e Marche du Souvenir et de l'Amitié.

Le Colonel Derille a marqué de son empreinte les Chasseurs Ardennais et l'Ecole d'Infanterie.

Au cours de son commandement exemplaire du 3^e Chasseurs Ardennais du 26 octobre 1967 au 12 mars 1970, il a donné un nouvel élan à ce Régiment en mettant au point et en expérimentant l'organisation des bataillons d'infanterie légère. Sous son impulsion, la Marche du Souvenir et de l'Amitié dont il organise les

2^e et 3^e éditions éclate pour s'ouvrir à une participation extérieure au 3^e Chasseurs Ardennais et acquiert cette dimension qui fait sa réputation aujourd'hui.

Il assume ensuite du 1^{er} janvier 1971 au 3 octobre 1973 le Commandement de l'Ecole d'Infanterie. Cette période a une signification toute particulière pour un officier d'infanterie. Il l'exerce avec sa fougue bien connue et conscient de l'impact que les décisions qu'il prenait a sur l'ensemble de l'infanterie.

Les Chasseurs Ardennais voient avec regret un des leurs quitter l'uniforme et lui disent leur reconnaissance pour son action et l'appui fidèle qu'il leur a donné. Ils savent qu'ils pourront encore compter sur lui.

LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

Le drapeau aux couleurs vert et rouge, et à hure d'or que nous avons lancé, il y a plusieurs années, lors de notre congrès d'Athus, a réalisé une percée foudroyante. Il flotte maintenant un peu partout, non seulement en Ardenne, mais aussi à Namur, à Vinkt, à Schaarbeek, etc.

Cet emblème de l'Ardenne est maintenant disponible en trois formats et deux versions, avec choix d'une seule hure ou de deux hures. De plus, les drapeaux comporteront trois attaches supplémentaires, dont deux aux extrémités opposées au côté hampe et la troisième au milieu de la partie supérieure. Ainsi, plus de difficulté pour une fixation orthodoxe, c'est-à-dire: boutoir du sanglier vers la droite.

Tenant compte des hausses des matières premières (50 p.c. au moins) et des salaires, les prix de vente suivants seront d'application, port et TVA compris:

DIMENSIONS	UNE HURE	DEUX HURES
2,50 m x 1,50 m	1.250 F	1.350 F
2 m x 1,50 m	1.150 F	1.250 F
1,50 m x 1,10 m	1.050 F	—

Répetons que nous ne prenons aucun bénéfice.

Nous recommandons la formule de la hure unique pour simplifier le travail.

COMMANDES: dans les sections ou au trésorier national adjoint.

(Adresses en page 2)



1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS



**LE MONUMENT
DES 1 ET 4 Ch.A.
A MARCHÉ-EN-FAMENNE**

«La tradition n'est pas ce qui est Mort, c'est au contraire ce qui vit; c'est ce qui survit du passé dans le présent; c'est ce qui dépasse l'heure actuelle et, de nous tous, tant que nous sommes, ce sera, pour ceux qui viendront après nous, ce qui vivra plus que nous». (Maxime Templier)

Le 1^{er} Ch.A., rentré à Marche le 14 juillet 1978, s'est installé au Camp Roi Albert. Pionnier dans ce vaste chantier (nos congressistes ont pu le constater de visu) où il occupe actuellement des installations toujours provisoires, notamment la cuisine et le réfectoire, il s'adapte au nouveau mode de vie belge.

Dans cette nouvelle garnison modeste... et moderne, le 1^{er} Ch.A. se trouvait sans monument!

En effet, ce bataillon d'infanterie blindée qui, pendant près de 35 années de pérégrinations à travers l'Allemagne, avait été stationné à Euskirchen, Brandt, Siegburg, Hemer, Spich, Siegen et de nouveau Spich avait un monument dans toutes ces garnisons successives.

Le «prestigieux challenge LECLERC» est rentré (définitivement?) au 1 Ch A

Le 12 septembre 1979, le Chef de Corps du 1^{er} Ch A, le sous-lieutenant Bonmariage et le 1^{er} Sergent-Major Colbrant se sont rendus à Brunssum au QG AFCENT à l'invitation aimable du Commandant de l'unité d'appui belge afin de rentrer en possession du trophée Maréchal Leclerc.

On se souvient que le 1^{er} Chasseurs Ardennais avait remporté à deux reprises (N.D.L.R. : et qu'il fut la seule unité belge à le faire) ce concours international de piste d'obstacles, tir de jour et de nuit, disputé entre la Belgique, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Canada et les Etats-Unis: la première fois en 1968, la deuxième en 1971. Cette année-là, le 1^{er} Ch A ramenait en même temps:

- le Prix Maréchal Leclerc
- les plaquettes Maréchal Montgomery
- le trophée Général Eisenhower
- le trophée Général Bennecke
- le trophée Général Chevillon
- le trophée Général Curie
- la plaque Général Noiret
- la plaquette d'or Leclerc
- et 26 médailles d'or individuelles.

La compétition ayant eu lieu pour la dernière fois en 1971, et le 1^{er} Ch A en étant le dernier vainqueur, il était, au fond, assez naturel que la détention du prestigieux trophée revint au régiment.

Voilà qui est fait, le Leclerc a enfin sa place au 1^{er} Ch A.

Sous une impulsion nouvelle, naquit l'idée d'ériger un nouveau monument à Marche en prenant modèle sur celui des Chasseurs Ardennais de Martelange.

Le 4 Ch.A., dédoublement du 1^{er} Ch.A. en 1940, ne fut pas oublié, et c'est ainsi que naquit le chef-d'œuvre, sous l'œil vigilant du «maître d'œuvre», prenant la forme d'une stèle en béton où sont inscrites les citations du régiment, une plaque en pierre bleue où sont gravés les noms des héros tombés pour la Patrie au cours de la campagne de Mai 1940 et une autre plaque identique dédiée à ceux du 4 Ch.A.

Au centre, entre les deux pierres et devant la stèle, veille le sanglier taillé dans le granit, au prix d'efforts, de sueur et de patience incalculables par le Slt Henskill qui nous a enfin dévoilé des talents cachés.

Inauguré «provisoirement» la veille des Fastes (10 mai 79) par M. Hubert, (président national des Ch.A.), le LtCol BEM Castermans pour le 1^{er} Ch.A., le LtCol Debroux pour

le 4 Ch.A. et M. Dourt pour la ville de Marche, il vit enfin placer, pour l'éternité, le sanglier complètement terminé le 27 juillet 1979.

Le 1 Ch A et la MSA

La 13^e édition de la marche du Souvenir et de l'Amitié s'est déroulée du 27 au 30 juin 1979.

Cette année, le 1^{er} Ch.A. avec 300 hommes, a effectué les 128 kilomètres reliant Arlon à Vielsalm.

Cette unité a battu le record des participants car c'est la première fois qu'elle réunit un effectif aussi important.

A travers l'Ardenne, on pouvait voir défiler une marée de Berets verts que le regard ne pouvait embrasser au complet qu'en de rares lignes droites. Cette longue colonne se regroupait et se serrait afin de rendre les honneurs aux monuments à Martelange, Bodange, Bastogne, Recogne, Houffalize, Samrée, Chabrehez, La Roche.

Mariage

Patrick Amould et Anne Delogne (fille du Colonel e.r. C. Delogne, qui a commandé le 1^{er} Ch A d'avril 1967 à juin 1969). Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

Nominations

Au grade de sergent de réserve: Haulot - Jacobs - Dussart - Lefebvre - Monballu.
Au grade de caporal-Chef: Bleret.

Prestation du serment

Les Slt ci-après ont prêté serment: Tchane - Vorpaolo - De Raedemaeker.

Insigne de bon chauffeur

Herman et Rasquin ont obtenu l'insigne de bon chauffeur.

Arrivées

Les CSOR ci-après sont arrivés de l'EI: Sonnet - Rens - Wery - Dubois - Kestens.

Service d'honneur

Le 19 septembre, deux détachements, le 3^e Corps et le Drapeau avec grande escorte se sont rendus à Zaventem afin de rendre les honneurs pour l'arrivée du président Mobutu.

Décès

Le 16 juillet, l'aumônier Jacques Stas, avait entrepris seul l'ascension du Zinalrothorn, dans le canton du Valais, en Suisse quand soudain arriva l'accident tragique.

Ses funérailles ont été chantées en l'église romane de Waha où s'étaient rassemblées de nombreuses personnalités civiles et militaires, ses amis, ses paroissiens et un détachement en armes du 1^{er} Ch.A.

Le major Keutiens, représentant le Chef de Corps, rendit hommage à notre aumônier à la levée du corps.

L'Abbé Jacques Stas était très aimé et très estimé dans les milieux militaires ainsi que par tous ceux qui l'ont côtoyé.

Il était passé par Barvaux où il était vicaire après son ordination en 1957.

Sa carrière militaire débuta au 2^e Ch à Charleroi, ensuite aux 12 Li, 4 Cy, 1 A en même temps que le 3^e Ch.A. C'est alors qu'il reprit la cure de Nadrin et arriva au 1^{er} Ch.A.

C'est avec énormément d'émotion que le dernier hommage, salué au cimetière de Waha par le Last Post et la Branbançonne, lui a été rendu.

Le 22 juillet un deuxième accident vint endeuiller le 1^{er} Ch.A.

Le jeune volontaire de carrière Jean-Pol Flamant de la 2^e Cie est décédé des suites d'un accident de la circulation.

Nathalie, petite Liégeoise de 10 ans, pour laquelle nous avions entrepris une opération de solidarité, est décédée des suites de l'opération.

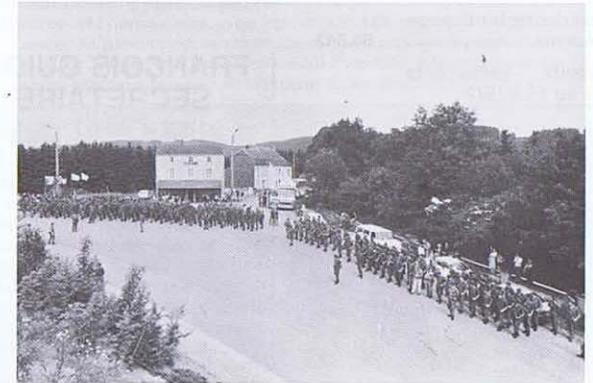
Passages

Cdt De Backer à l'EMFI. Le Lt Chaudron à l'EM 1 Div. L'Adjudant Antoine à l'ESO. 1 Sgt Maj Brodahl à l'ERM. 1 Sg: Breviers à l'EI. Le 1 Sgt Leveque à la 6 MP. Le 1 Sgt Philippart à l'EM 1 Div. Le Sgt Callaert au 3 Gn. Le Cpl Dessaintes à la Part BE Shape. Le 1 Sgt Maj Bastin au 12 Li.

Arrivées

Le Lt Schandeler de l'EI. L'Adjudant Gavroy de l'EI. Le 1 Sgt Maj Belva de l'EI. Le 1 Sgt Maj Delhout du Cl n° 1. Le 1 Sgt Seulin du 1 L.

MARCHE DU SOUVENIR 1979



Le 1 Ch A. au Monument national de Martelange



Le 1 Ch.A. au Mardasson à Bastogne

Nominations

Au grade d'adjudant: 1 Sgt Maj Hottart; de caporal-chef: les Cpl Lambaux et Baillant; de caporal: les Sdt Pecheur, Renson, Minet, Dehousse, Vanacker; de sergent: Joris.

Commissionnements

Au grade de sous-lieutenant: les COR Töhane-Verpaalen- De Rademaeker; sergent: les Cpl Duprez- Fraikin- Lessain- Maquet-Michotte-Vignerot; caporal: Demouldre- Hibbelen- Dumont- Heneffe- Husson- Bussola- Gorlier- Deschamps- Nisot- Lejeune- Martraix- Guict- Hap D'Hotel- Louis.

Chevron d'ancienneté

Un premier chevron d'ancienneté a été décerné aux militaires ci-après: Pregaldien- Lejeune-Verjus- Vincke- Thunus- Delattre- Van Heesvelde- Vignerot- Van Coppenolle- Glautier- Leblond- Thomas.

Diplôme de bon chauffeur

Mansart- Burnonville-Dahin- Georgette- Cornet-Dentz.

Insigne de bon chauffeur

Coppin- Aubertin- Herman- Rasquin.

Brevet militaire

Osselet- Piret- Slyppen- Thianga- Lebrun- Morris- Jamagne.

Pension

L'adjudant Bissot (retraite anticipée au 1^{er} août).

Nous avons appris que l'adjudant pensionné Auguste Gerin (ancien CSM de la 2^e Cie) avait dû subir une intervention chirurgicale grave il y a déjà quelque temps.

Son état de santé est satisfaisant.

A la demande de plusieurs anciens de la 2^e voci son adresse: rue Marie à Fosses 7452 Masnuy-St-Pierre.

SOUTIEN DU BULLETIN

Exercice social 1978-1979

Report des trois numéros précédents 94.543

Nouveaux versements reçus au 15.8.1979:

Section 1 ChA, Marche-en-Famenne (2 ^e versement)	11.635
Section de Houffalize	2.000
Jean Verwée, Deinze	1.000
Georges Neyens, Bruxelles	300
Therier Calambert, Saint-Hubert	300
Mlle Julia Deprest, Gand	200
Léon Vaillant, Hevillers	200
Arsène André, Theux	100
Mme Simone Gérard	100
Mme J. Vachez, épse Giez	100
Roger Vanderelst, Arlon	100
Max Claus, Naast-lez-Soignies	50
M. Van Compernelle, Bruxelles	50
Total:	110.678

Merci à tous les donateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est réuni à Arlon durant toute la journée du samedi 22 septembre. Il a notamment rendu hommage à la mémoire de Joseph Jacques, René Strainchamps et Marcel Deville.

Le conseil a pris acte de la démission présentée par Victor Robert de ses fonctions de secrétaire national; il l'a remercié pour son attachement à la Fraternelle et les services qu'il lui a rendus. François Guiot a été désigné en qualité de secrétaire national ad interim, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Après avoir commenté les diverses manifestations de l'année en cours, les administrateurs ont procédé à un premier échange de vues concernant celles projetées pour 1980. Et d'abord, le congrès national qui aura lieu à Athus, le dimanche 27 avril. Pour les années suivantes, il a été décidé que le congrès national 1981 se tiendrait à Ciney, et celui de 1982 à Huy.

La situation des sections a été passée en revue, et l'on a acté avec satisfaction que bien que l'exercice social ne soit pas encore clôturé, la plupart des effectifs étaient, à nouveau, en hausse.

Au cours de sa prochaine réunion, le conseil mettra au point une série de propositions de modifications aux statuts, à soumettre à la ratification de l'assemblée générale. Le but principal sera d'assurer une représentation effective des membres adhérents au sein du conseil d'administration et de l'administration de la Fraternelle.

Le conseil d'administration a également chaudement félicité François Guiot pour l'activité exceptionnelle qu'il déploie dans la conduite à bonne fin des dossiers relatifs à la carte des états de services de guerre, au statut du combattant et à celui du mobilisé; il a ainsi, en quelques mois, examiné et soumis à l'OCM plusieurs centaines de dossiers.

LA VIE DE



LA FRATERNELLE

FRANÇOIS GUIOT, SECRÉTAIRE NATIONAL A.I.

Comme nous l'indiquons ci-avant, le conseil d'administration a désigné François Guiot, secrétaire adjoint depuis 1970, année même où la Fraternelle célébrait son 25^e anniversaire, pour remplir à titre intérimaire les fonctions de secrétaire national jusqu'au prochain congrès, et ce, en remplacement de Victor Robert qui, lui, avait été désigné à ce titre en 1963. Il appartient, en effet, à l'assemblée générale statutaire de désigner les membres du conseil d'administration.

Le colonel BEM Magon, Chef d'Etat-Major du 1^{er} Corps d'Armée



Nous avons appris avec joie la désignation, en qualité de Chef d'Etat-Major du 1 (BE) Corps, du colonel BEM Gilles Magon, ancien commandant du 1^{er} Chasseurs Ardennais. Il fut ensuite successivement S 3 (responsable des opérations) à la 7^e Brigade d'Infanterie blindée, puis G 3 à l'Etat-Major de la 1^{re} Division, et ensuite G 3 à l'Etat-Major du 1 (BE) Corps.

Proficiat !

Nomination

Notre camarade Robert Siméon, chef de peloton à la 1^{re} Cie 4 ChA en 1940, glorieusement blessé à Göttem le 26 mai 1940, a été nommé vice-président du tribunal de première instance de Marche-en-Famenne. Toutes nos félicitations.

Promotions dans l'Armée

Le 26 juin dernier, parmi les promotions à l'Armée, nous avons relevé, outre celle du général-major R. Liebens dont nous parlons ailleurs, la nomination au grade de lieutenant-colonel du major BEM Maurice Dieu, un homme solide, fidèle Chasseur Ardennais de toujours. Il fut, à l'Ecole de Guerre, avec ses collègues Bougerol et Soupard, l'auteur d'une étude exhaustive, particulièrement intéressante et fouillée, sur les comportements comparés de la 1 D ChA et de la 4 DI, en mai 1940.

Toutes nos félicitations et nos vœux !

A la Fraternelle de l'As du pays de Florenville

Pour succéder au regretté Joseph Jacques, la Fraternelle de l'Armée secrète de la région de Florenville a choisi notre camarade Ernest Gilli, qui faisait partie du Génie de la 1 D ChA en 1940.

Ernest Gilli, qui fut l'administrateur-directeur jusqu'il y a quelques mois, de l'imprimerie qui assure la réalisation de notre bulletin, est un résistant de la première heure puisqu'il est reconnu à ce titre à partir du 1^{er} septembre 1940. Condamné à mort ainsi que son frère en 1941, il se réfugia dans le maquis des Ardennes et s'y distingua par son courage, notamment dans les combats que le secteur VII de l'AS eut à y participer le 3 septembre 1944. Nos bien amicales félicitations.

Les Bardes de la Meuse à l'honneur

La célèbre chorale namuroise des «Bardes de la Meuse», qui nous a apporté, à de nombreuses reprises, un concours unanimement apprécié, commémorera, en 1980, le 125^e anniversaire de sa fondation. A cette occasion, voulant ainsi «rendre un hommage public à sa plus ancienne société chorale», l'administration communale a décidé de créer une «rue des Bardes de la Meuse».

Toutes nos félicitations, particulièrement à leur éminent directeur, M. Grapotte.

A TOUTES NOS SECTIONS

Au cas où l'une de nos sections serait amenée à devoir recourir à nos assurances en faveur de nos DRAPEAUX et PORTE-DRAPEAU, elle est priée de s'adresser directement à notre ami:

Lucien LECLERE, s.a.

assureur
Rue François Stroobant, 29
1060 BRUXELLES
Tél. (02) 345 09 23

Qui se souvient ?

Suite à l'article paru dans notre n° 117 et en complément à ce que nous avons rapporté dans le n° 118, la sœur du sergent Braty, Mme Knood-Bréhy, nous a signalé avoir enregistré de nouvelles réactions, notamment de M. L. Jacquard, de Hotton, et du colonel hie Ch. Pecquet, de Forges-Chimay. Et elle ajoute: «Vraiment, l'amitié et la fraternité des Chasseurs Ardennais n'est pas un vain mot».

Réunion d'anciens prisonniers de guerre

Le samedi 22 septembre dernier à Arlon, a eu lieu un rassemblement d'anciens prisonniers de guerre des provinces de Luxembourg, de Liège et de Namur. La réunion s'est faite à l'Ecole d'Infanterie, et il y avait là plus de cent participants. Avec un seul béré vert: notre camarade Edgard Pierlot, de Lamorteau-Rouvray, qui fut volontaire cycliste garde-frontière au 1^{er} Chasseurs Ardennais. La réunion s'est, comme il se doit, déroulée dans un climat de grande camaraderie.

REPADEZ LE DRAPEAU DE L'ARDENE



IN MEMORIAM

L'Aumônier JACQUES STAS

«Ensemble nous avons marché...»

Nous évoquons ailleurs le tragique accident de montage qui a coûté la vie à l'Aumônier Stas. Le Docteur Paul Pierret, médecin commandant de réserve ChA, nous a adressé, de son côté, l'émouvant éloge que voici:

Nos pas, comme nos goûts, avaient le même âge et s'étaient accordés, et ensemble nous avons marché... L'amitié est née au long des chemins poussiéreux ou détrempés qui, après une année, sous le soleil torride ou sous la pluie cinglante, nous menaient à travers l'Ardenne d'Arlon à Vielsalm sur la trace de nos aînés, sous le même béré vert à la hure de cuivre.

L'abbé Jacques Stas, luxembourgeois de Waha, était aumônier du 1er Chasseurs Ardennais de Marche, du 3^e Chasseurs Ardennais de Velsalm et en même temps du 1er d'Artillerie de Bastogne.

Cela lui imposait de nombreux changements de béré, bleu ou vert selon les pelotons qui suivaient notre route, sous peine d'être happé par de virulents grognements qui témoignaient de l'amitié qu'on portait au «Padre». Car seul le béré changeait, mais l'homme restait toujours le même: précédé de sa courte pipe, un large sourire amical éclairait son visage rond et basané où pélaient deux grands yeux pleins de bonté...

Sacerdos: mot latin qui signifie «l'homme qui donne le sacré»! Il l'était vraiment partout et toujours. Car mieux que des sermons à notre époque trop souvent marquée par la vulgarité, la sottise et l'égoïsme, qu'y a-t-il de plus sacré que l'amitié, la joie et l'espérance que l'aumônier Stas donnait sans compter à tous avec une désarmante simplicité?

Selon l'expression de St-Paul, patron des marcheurs, «il est passé en faisant le bien» comme son Maître, et un chant de notre jeunesse résume bien ce que fut sa vie:

«Apprenez-nous comment on se dépense, comment pour Vous on s'use de son mieux, sans désirer aucune récompense que de savoir qu'on fait ce que Dieu veut...»

Nous avions aussi en commun un certain goût du risque, et c'est ce qui a causé sa chute solitaire, là-bas aux pieds des sommets enneigés de Suisse dont le silence le rapprochait sans doute de l'Essential.

Pour nous tous, chasseurs ou canonniers, croyants ou incroyants, qui avons vécu et marché avec lui, l'abbé Stas restera un exemple de confiance vivante et d'espérance profonde, à l'image du béré vert qu'il portait si crânement.

Docteur Paul Pierret
Bertrix

Le lieutenant-colonel A. Demelenne Président provincial de la FNC et vice-président de notre section de Marche

Le lieutenant-colonel e.r. Armand Demelenne est décédé inopinément à Hotton, le 28 septembre dernier. Il était né à Beausaint en 1911. Instituteur à Mierchamps, il fut mobilisé, comme officier de réserve, au 2^e Chasseurs Ardennais où il combattit en 1940 au sein de la 9^e compagnie, avec notre autre regretté Joseph Jacques. Résistant armé et civil, volontaire de guerre à la libération, il poursuivit sa carrière à l'Armée.

La Fraternelle réitéra à Madame Demelenne et à sa fille ses sentiments de vive sympathie.

Marcel Deville

Le 12 septembre dernier est décédé notre camarade Marcel Deville, qui remplit durant plu-

LES OFFICIERS DU 1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS EN CAPTIVITE

Nous devons à la fille du général Lecocq d'avoir pu disposer de cette photographie, prise au camp d'Eichstädt en 1941 (pensons-nous) et qui représente les officiers du 1 Ch.A., groupés autour du major Lecocq. Au premier rang, on reconnaît nos deux amis, tant regrettés, Robert Lepage et Raymond Reuter, qui ont rendu tant de services à la Fraternelle. A la droite du Chef de Corps, les deux premiers secrétaires nationaux de la Fraternelle, les commandants Philippart et Krack.

sieurs années les fonctions de secrétaire de la section régionale de Marche-en-Famenne; il avait dû renoncer à exercer cette fonction pour des raisons de santé.

De nombreux bérés verts l'ont accompagné à sa dernière demeure. Nous renouvelons l'expression de notre sympathie à sa veuve et à toute sa famille.

Frans Dumolin président national de la FNC

Bien que souffrant depuis quelque temps, M. Frans Dumolin, qui présidait la Fédération nationale des Combattants depuis 1971, avait poursuivi sans désemparer ses activités.

Il est décédé le 15 septembre, alors précisément qu'il se disposait à présider une réunion de son conseil d'administration. Comme Armand Demelenne, il était entré dans 69^e année.

Les Chasseurs Ardennais s'associent au deuil de la FNC, à laquelle le président national a adressé un message de sympathie.

M. Albert Gilon Promoteur du mémorial de Temploux

Le 25 juillet dernier, est décédé, dans sa 71^e année, M. Albert Gilon, chef d'école honoraire de Temploux.

Le défunt avait joué un rôle très actif sur le plan patriotique: résistant armé, résistant par la presse clandestine, agent de renseignements et d'action; et il était titulaire de nombreuses distinctions belges et étrangères.

C'est M. Gilon qui prit l'initiative de l'érection d'un mémorial en souvenir des victimes des bombardements du 12 mai 1940. Il fut la cheville ouvrière de sa réalisation.

Nous conservons de lui un souvenir reconnaissant et adressons à sa famille l'expression de la sympathie des Chasseurs Ardennais.

Un aumônier
Chasseur Ardennais,
peintre de talent

JULIEN LAMBERT

Julien Lambert, «prêtre et peintre wallon»: c'est ainsi qu'est intitulée la monographie que Guy Smal a consacrée à un des nôtres, et qui est préfacée par M. Joseph Michel, ancien ministre de l'Education nationale.

Né à Châtillon, non loin d'Arlon, mais en Gaume, Julien Lambert a ensuite enseigné la religion, durant un quart de siècle, dans les athénées de Vielsalm, d'Aywaille et de Stavelot; il fut notamment, pendant très longtemps, curé de Coë. Dès son jeune âge, il manifesta un goût exceptionnel pour le dessin et la peinture. En 1939, il était aumônier au 3e Bataillon du 3e Chasseurs Ardennais. En 1944/1945, durant la bataille des Ardennes, il fit un grand nombre de portraits, pour des GI, de femmes, de fiancées et d'enfants, qui ont été exportés en grand nombre aux Etats-Unis.

Ainsi que l'écrit M. Joseph Michel:

«Julien Lambert peint superbement tous les genres de peintures: aquarelles, paysages, intérieurs, marines, natures mortes, compositions religieuses et autres». Et l'auteur de la monographie ajoute, de son côté:

«... il joue admirablement avec la lumière qui, à son gré, sera subtile, changeante, feutrée, nuancée, toujours radieuse et en parfait accord avec son état d'âme et, bien sûr, avec le sujet choisi.

«Ses œuvres sont le reflet d'une vie joyeuse, claire, sereine et franche, d'une vie qui s'est déroulée sans heurt et selon la devise paternelle: «ne pas perdre de temps, être au service des autres».

La monographie de Guy Smal donne un aperçu très éclectique de la production picturale de l'abbé Julien Lambert. On y trouve une trentaine de reproductions des œuvres de ce peintre. D'autre part, une exposition permanente de ses œuvres se tient, chaque jour, dans l'atelier de l'artiste: 12 rue des Sarts, à «L'Ermitage», Houton-sur-Ourthe. Les Chasseurs ardennais sont, tous, particulièrement invités à visiter cette exposition.

Signalons que toutes les œuvres de Julien Lambert, de même que la monographie dont il a été question ci-avant, sont exclusivement vendues au profit des handicapés mentaux et physiques. La monographie J. Lambert est vendue au prix de 265 F (250 F + 15 F pour frais d'envoi). On peut l'obtenir en virant la somme précitée au compte 248-2500942-21/21/21/000, mention «Monographie Julien Lambert», Banque Sté Générale de Banque, Agence de Spa.

Par ailleurs, Guy Smal est tout prêt à donner des conférences sur ce peintre éminent, dans les provinces de Liège et de Luxembourg, au profit des œuvres de Julien Lambert.

CHASSEURS ARDENNAIS TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR PENDANT LA CAMPAGNE DE 1940

XII

4^e REGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS (3)

Noms et prénoms	Lieu et date de naissance	Grade et classe de milice	Tombé le... à...
5 ^e Cie ISTACE Gaston, M.J. KARIGER René, Et.	Paliseul 14-7-1911 Fouches 31-3-1912	Sdt M 31 Sdt M 32	26 Gottem 26 Ponthoek
6 ^e Cie PICART Victor, J. COUVELIER Jean, J.J.V. DANLOY Léon, A. MEYER Michel, F.	Auby 22-3-1914 Fays-les-Veneurs 31-3-1915 Poupchan 29-10-1919 Aix-sur-Cloie Halanzey 30-1-1910 Bruxelles 30-1-1909	Sdt M 34 Sdt M 35 Sdt M 39 Sdt M 30	25 Ponthoek 26 Ponthoek 26 Gottem 26 Ponthoek 28 Oessegem
TAMINIAUX Armand, F.G.	Bruxelles 30-1-1909	Sgt M 29	28 Lêke
III Bon 7 ^e Cie DELFOSE Jean-Baptiste	Onoz 31-3-1911	Sdt M 31	24 Gottem 28 Oessegem
9 ^e Cie SALENTINY Félix	Hachy 6-7-1913	Sdt M 33	21 Ste-Austre- berthe (F.)
10 ^e Cie MASSONNET Jean, J.J. CHALON Prosper, O.	Arlon 4-12-1910 St-Hubert 13-8-1916	SLt Rés. Sdt M 36	26 Molenhoek 26 Molenhoek
Unités indéterminées GILLET Albert FRIOB Nicolas KEMP Antoine, R. KIEL René, L. LOUIS Cyrille, J. ROZET Victor, F. DUCY Simon, F.	Mussy-la-Ville 17-11-1917 Wolkrange 11-4-1940 Wange 17-1-1912 Buzenol 5-7-1911 Ste-Marie 23-6-1907 Fays-les-Veneurs 8-8-1913 —	Sdt M 37 Sdt M 30 Sdt M 32 Sdt M 32 Sdt M 27 Sdt M 34 Sdt M 34	23 Boulogne 26 Gottem 28 Oessegem 26 Gottem 28 Oessegem 26 Demergem 26 Gottem —

N.B.: 1) Observations éventuelles à adresser au Président National.

2) La liste parue au précédent numéro était la deuxième pour le 4 ChA. D'autre part, les quatre premiers nous concernaient la 3^e Cie.

3) A partir du prochain numéro, le 5 ChA.

4) Ceci est la douzième liste.



3. CHASSEURS ARDENNAIS

La Marche du Souvenir et de l'Amitié

C'est par une température agréable et sous un ciel serein qu'a débuté le mercredi 27 juin la 13^e édition de la Marche du Souvenir et de l'Amitié. Le Comité organisateur, qui désirait mettre l'accent sur le souvenir, avait choisi les itinéraires de manière à associer un maximum de marcheurs aux différentes cérémonies d'hommage.

Partant du monument du 10^e de Ligne à Arlon, anciens et jeunes, ennemis d'hier, alliés d'aujourd'hui, civils et militaires ont parcouru le théâtre des combats à la frontière des trois Régiments de Chasseurs Ardennais avec les temps forts pour le 1^{er} Régiment à Bodange, pour le 2^e à Bastogne et le 3^e à Chabrehez et Rochelival.

Après avoir rendu un hommage solennel au monument national à Martelange, les marcheurs se sont souvenus des maquisards du Bois-St-Jean, du sacrifice de nos alliés américains, britanniques et français.



Martelange: les Chefs de Corps des 1 et 3 ChA.

Sans esprit de revanche, ils se sont également inclinés à Recogne sur la tombe d'autres jeunes soldats.

Aux nombreux membres de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais présents aux différentes cérémonies, le comité organisateur adresse ses plus vives félicitations pour l'exemple qu'ils continuent à nous donner.

Que le souvenir de tous ces combats nous confirme dans notre idéal de défenseurs de la paix.



Bodange



La Roche-en-Ardenne:
le Lieutenant Général Matton



Bois-St-Jean:
le comte Ch. de Limburg-Stirum



Rochelival:
le Commandant Liégeois

LA VIE AU 3^e CHASSEURS ARDENNAIS

Arrivées

- Le 31 mai, sont arrivés de l'EI les ASL Gourlez de la Motte, Del Nero, Latora et Schoonheydt.
- Le 25 juin, le Cdt Hembersin est venu du 2 Ch pour remplir les fonctions de S3.
- Le 30 juillet est arrivé de l'EI l'ASL Albert.
- Le 7 août est arrivé de l'Esc Recce Para Cdo le Sgt Daras.

Départs

- Le 5 juin, le Capt Urbain est passé au 12 Li pour y remplir les fonctions de S3.
- Le 7 août, l'Adj Chef Dierinck est passé au 2 Dep. A.

Nominations

- Le Sgt Com Basse est nommé Sgt.
- Le 1 Sgt Maj Meyer est nommé Adjt.
- Le Sdt Vm Baert est nommé Cpl.

Commissions

- Les ASL Caulriez et Anson ont été commissionnés SLt Mil le 1 juillet.
- Les Sdt Mil Amolis, Dekeyser et Van Hoelant ont été commissionnés Cpx le 1 juillet.

- Les Sdt Mil Lange, Melot et Duriez ont été commissionnés Cpx le 1 août.

Activités principales

- **Chalfuss**
Après un camp d'entraînement du 5 au 19 juin à Bourg-Leopold, la 3 Cie a participé au Chalfuss, édition 1 79-80 du 20 au 22 juin. Le peloton francophone de cette compagnie s'est classé 2e sur 7 avec un résultat de 12 sur 15 et 55 au tir.
- **MSA**
Du 26 au 30 juin 1979, s'est déroulée la 13e édition de la Marche du Souvenir et de l'Amitié qui comptait près de 10.000 participants répartis dans les camps de Vielsalm, Houffalize, La Roche, Bastogne et Martelange.
- **Nimègue**
Le P1 Eclairage participa à la Marche de Nimègue du 16 au 20 juillet.
- **Divers**
Ce même peloton participa à la phase d'instruction militaire de l'ERM du 22 au 28 juillet. De plus, il participa à un entraînement spécial au cours du mois d'août se clôturant par les épreuves en vue de l'obtention du brevet «Infanterie Légère».

REPANDEZ LE
DRAPEAU DE
L'ARDENNE

DES LIVRES

Adolphe Lheureux

Classe 38

Souvenirs d'un Chasseur Ardennais devenu agent parachutiste



...en 1940



Le Chasseur Ardennais Lheureux

...en 1979

Quand le lieutenant-colonel Borbcux commandait le 3^e Chasseurs Ardennais, il avait un art incomparable d'originaliser ses fastes. Outre des harangues de bon aloi dignes d'un imperator romain, il choisit notamment les fastes de 1966 pour rendre un hommage particulier à un officier aux mérites exceptionnels ; le commandant Albert Liégeois. Et ceux de 1967 pour mettre à l'honneur deux sous-officiers qui avaient joué un rôle particulièrement glorieux dans la Résistance : l'adjudant Debroux et le SOR Lheureux.

Ce dernier vient précisément de publier un livre de souvenirs qu'on lit avec plaisir et un vif intérêt. Dans sa préface, le professeur Henri Bernard résume magistralement la carrière combattante d'Adolphe Lheureux dont il dit qu'elle est marquée « du signe de l'unité » :

«Sergent de réserve au 3^e régiment de Chasseurs Ardennais, il fait honneur, durant les premiers jours de la campagne, à ce beau régiment, refuse le plus simplement du monde la capitulation, s'embarque avec quelques amis vers l'Angleterre, se présente pour les missions spéciales, en subit le rude entraînement, est parachuté non loin de Dinant le 3 septembre 1941, fournit durant une année un travail considérable, évite plus d'une fois la capture en des circonstances dramatiques, tombe finalement grièvement blessé aux mains de l'ennemi, puis connaît les interrogatoires, les tortures, les prisons, les camps maudits du Reich hitlérien. Et tout cela nous est raconté de façon simple, claire, émouvante, charnelle.»

Et l'éditeur, dans sa jaquette de présentation, souligne que «dans un langage savou-

reux qui n'a rien de littéraire, Adolphe Lheureux nous livre un témoignage important et inédit.»

Récit, disons-le, écrit avec simplicité et sans forfanterie par quelqu'un qui déclare, d'emblée, qu'il n'était pas un toudre de guerre (c'est souvent parmi ceux-là qu'on trouve les meilleurs combattants). Il n'est pas non plus un littéraire : il a connu une carrière aventureuse, mais pas en littérature.

Son odyssee est aussi celle d'autres Chasseurs Ardennais, ses compagnons, et parmi eux, Armand Leblieq et Emile Tromme qui perdirent la vie dans la Résistance, après avoir connu les mêmes aventures qu'Adolphe Lheureux.

L'équipée commence le 10 mai, à Chabrehez, se continue dans le Midi de la France, puis c'est très tôt, le départ pour la Grande-Bretagne avec d'autres Chasseurs Ardennais. Et des Chasseurs qui ont la fierté de l'être, car quand ils débarquent à Londres en

juin 1940, «... c'est coiffés du vert bérêt garni de la hure symbolique que nous descendîmes fièrement entre deux haies de curieux, au son d'une marche militaire exécutée par un «band» des «Royal Marines».

Là commence bientôt une formation sévère d'agents parachutistes qui en a rebuté plus d'un. Tous veulent être volontaires pour des missions spéciales sur le continent occupé.

Parachuté en septembre 1941 dans la région de Dinant, Lheureux a accompli de nombreuses missions fort dangereuses, plus particulièrement dans la province de Liège et notamment la région de Verviers, et aussi à Vielsalm. Il échappe par miracle à l'arrestation par la GFP à Forest, grâce à sa détermination et à son sang-froid. On peut lire, peu après, les circonstances dramatiques de son arrestation le 14 avril 1942, au cours desquelles il est blessé. C'est alors la longue kyrielle des prisons : citadelle de Liège, Saint-Léonard ; suivie, en septembre 1942 toujours, du départ pour l'Allemagne : Bochum, Esterwegen, etc... Et notre camarade réussit à s'évader lors d'un transfert, quelques semaines avant la fin de la guerre. Enfin, c'est la liberté retrouvée et des désillusions, mais aussi la fierté du devoir accompli, même au prix des plus durs sacrifices. Il a appris, au cours de toutes ces épreuves, la tolérance ; et l'on applaudira bien volontiers à sa proclamation finale :

«et si c'était à refaire, je recommencerais sans l'ombre d'une hésitation.»

«Et je m'élèverais encore aujourd'hui contre tout régime totalitaire quel qu'il soit.»

Relevons encore, dans le style très caractéristique de l'auteur, ces phrases cinglantes à l'égard des pacifistes et des soi-disant non-violents :

«J'entends déjà les ricannements de ceux qui ne «voudront» jamais la faire, les faiseurs de paix à tout prix, les embusqués de tout poil. Pour moi, cette engageance qui se paie de mots n'est qu'une kyrielle de «couillons» gonflés de vent et d'illusions infantiles ou intéressées... Ceux-là sont prêts à se «déculotter» et à recevoir des coups de pieds au «cul» de tous nos futurs «protecteurs» en puissance...»

Beaucoup de Chasseurs Ardennais, j'en suis sûr, seront intéressés à entrer en possession de ces souvenirs qui constituent une image du vrai courage parce que modeste.

A.H.

Editeur : Louis Musin, avenue de la Brançonnette 99, 1040-Bruxelles. Prix du volume : 300 F - 116 pages. Un prix spécial est consenti aux membres de la Fraternelle : 250 F, somme à verser au compte n° 240-0552559-51 d'Adolphe Lheureux, à Seilles.

NOS LIVRES

*

Nous recommandons à nos lecteurs d'acquiescer dans les sections de la Fraternelle le livre du général Champion

« GUERRE DU SANGLIER »

Prix : 320 F pour les membres et 350 F pour les autres.

On peut se procurer aussi le livre de Frans Michem, adaptation française de Henry Fobe

« VINKT 1940 » à 200 F l'exemplaire.

Jean Vanwelkenhuyzen

Neutralité armée

La politique militaire de la Belgique pendant la «drôle de Guerre»

Le professeur Jean Vanwelkenhuyzen, directeur du Centre de Recherches et d'Etudes historiques de la seconde Guerre mondiale, est, sans conteste, celui qui, en Belgique, connaît le mieux l'histoire de notre politique militaire dans l'entre-deux-guerres, et plus particulièrement à partir de 1936. Il a publié de nombreux écrits à cet égard, et notamment sur les relations franco-belges. Récemment, a été édité un petit ouvrage dont il est l'auteur, livre extrêmement dense et qui fait la synthèse des réponses aux nombreuses questions que l'on peut aujourd'hui encore, se poser à propos de la politique de la Belgique.

Le document est de première main ; l'ouvrage, aisé à lire, contient de nombreuses révélations. Malheureusement, nous ne pouvons pas entrer dans les détails. Soulignons cependant qu'il s'agit d'une analyse remarquable que résume fort bien, dans une recension parue au journal «Le Soir», Jacques Willequet : «Paris cherchait la sécurité, c'est-à-dire avec la Belgique une coopération pouvant, à la limite, friser la mise sous tutelle ; chez nous, on aspirait à l'indépendance, un concept qui se chargeait de relents nationalistes chez les Flamands et d'allergies antimilitaristes du côté du parti ouvrier, fortement implanté en Wallonie. Rue de la Loi, on s'efforçait de préserver le droit de l'intérêt national entre ces pressions contradictoires, clamant qu'on ne prendrait les armes que pour se défendre ou assumer les engagements souscrits à Genève et à Locarno, mais les échos de ces déclarations ne parvenaient guère jusqu'à Paris.»

Il est évidemment extrêmement ridicule de prétendre qu'il n'y eut plus de contacts franco-belges après 1936, alors que ceux-ci furent permanents, entrant dans de nombreux détails ; mais ils étaient aussi soumis à d'indispensables exigences de discrétion.

Deux personnages dominent la scène : du côté belge, le Général Van Overstraeten au rôle «écrasant», sûr de lui, orgueilleux et autoritaire ; côté français, le Général Gamelin, onduoyant, incertain, homme des petits pas, à propos duquel l'auteur écrit :

«Mais le goût de s'imposer, qu'un Foch avait à un degré élevé, n'est pas précisément le trait de caractère dominant du général Gamelin.»

On relèvera avec intérêt l'évolution de la situation, et plus particulièrement les grandes alertes de novembre 1939 et de janvier 1940 avec, en ce qui concerne cette dernière, le rôle important qui eût été, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, aux premiers Bataillons des 4^e et 5^e Chasseurs Ardennais.

Développements intéressants aussi sur la doctrine de défense frontalière et, surtout, de la défense des Ardennes, ainsi qu'un exposé sur l'isolement hollandais, nos voisins du nord n'ayant apparemment, avant tout, pour but que d'échapper au conflit, comme en 1914-1918. L'auteur écrit notamment : «L'inclination est forte de mener une lutte isolée.»

gros de son armée dans la direction où elle voit poindre le péril. Son plan de campagne porte la même empreinte unilatérale, dictée par une analyse objective de la situation.»

Mais, ajoute-t-il in fine :

«La politique de neutralité n'offrait certainement pas, de son côté, le sel dont la démocratie avait besoin.»

Toutefois, c'était malheureusement la seule politique possible, pour les raisons exposées en débutant. L'auteur conclut, au reste, que le temps est maintenant (ou il était possible de désigner cette politique comme la cause par excellence de notre défaite.

Ajoutons, de notre côté, la question suivante : y avait-il, à cette époque, un Belge sur mille qui ait cru qu'il pourrait être appelé à se battre un jour contre les Français ?

Le livre se termine par une note bibliographique où abordent les références.

A.H.

La Renaissance du Livre - Collection «Notre passé», 12 place du Petit-Sablon, 1000-Bruxelles - 184 pages.

Guy Weber

EVADES Voyageurs sans passeport

Auteur, récemment, d'une histoire de la Brigade Piron, le lieutenant-colonel en retraite Guy Weber — qui a... falli commander le 3^e Chasseurs Ardennais — nous sort un gros ouvrage sur des évadés. Soulignons d'emblée qu'il n'a pas la prétention d'établir une historique complète des évadés, tâche au reste impossible : il nous présente seulement des exemples fondés sur des récits recoupés des intéressés, dont la plupart des héros ont cherché à gagner la Grande-Bretagne et ont aussi, le plus souvent, abouti à la Brigade Piron. Il y eut d'autres évadés rejoignant d'autres armes, tels les aviateurs particulièrement recherchés par les polices allemandes et leurs séides, et aussi spécialement traqués. Il y eut également des prisonniers de guerre évadés, auxquels Georges Hautecler a consacré un ouvrage, qui n'ont pas cherché à gagner les forces alliées, mais qui ont préféré soit rentrer simplement chez eux, soit servir dans la Résistance.

Guy Weber reproduit en épigraphe un extrait du journal «Le Monde» disant :

«Le règlement de discipline générale prescrit que «fait prisonnier, tout combattant reste un militaire» et que son devoir «est d'échapper à la captivité» pour reprendre le combat.»

Plus loin aussi, en page 109, il cite l'article 252 de notre bon vieux Règlement de Service en Campagne où on pouvait lire : «Tout officier prisonnier a le devoir de s'évader». On lit des commentaires sévères à l'égard de tous ceux — il y eut parmi eux de grands chefs — qui proclamaient que la place d'un officier en 1940 et les années suivantes, était en captivité et nulle part ailleurs.

On s'intéressera ensuite beaucoup à cette forte analyse philosophique de l'évadé, à laquelle se livre l'auteur.

Son livre contient la photocopie de nombreux documents, des cartes d'itinéraires suivis et

mieux qu'une bibliographie, des portraits et de nombreuses listes d'évadés.

Des évadés ne se racontent pas dans leurs détails : elles sont, à la fois, toujours similaires et toujours différentes, même si les intéressés se retrouvent au même endroit. Le plus long récit est celui du «touriste», c'est-à-dire de l'auteur qui raconte d'abord sa campagne de mai 1940, alors qu'il était élève à l'École des Cadets. Et puis, l'ambiance vécue notamment en Belgique, en mai-juin 1940, avec cette généralisation du défaitisme et la croyance de la majeure partie de la population en la victoire allemande : nous avons vécu cela avec irritation quand nous étions sur un lit d'hôpital. Viennent certains aspects de la première résistance, la vraie. Et puis, c'est la longue aventure via la France, l'Espagne et le Portugal d'où Guy Weber gagnera la Grande-Bretagne et les Forces belges qui y sont organisées.

Autre récit : «Le nageur» qui, parti de Prenzau et repris une première fois à la frontière suisse, s'est caché dans un grenier durant plusieurs semaines et est repassé, quelques mois plus tard, exactement au même endroit, pour de bon cette fois. Arrivé jusqu'à l'extrême sud de l'Espagne, il traversa avec un aviateur, alors qu'il était un nageur peu expérimenté, un bras de mer de huit kilomètres pour aboutir à Gibraltar.

Après «L'enfant de choeur» on en arrive au «Cheminot». Celui-là, c'est un Chasseur Ardennais : Louis Thumas, officier à la 1^{re} Cie du 5^e ChA en 1940 qui fit sauter le pont de Godinne. Il réussit à effectuer, dans un wagon de chemin de fer plombé, le trajet Prenzau-Malines ; et peu après, c'est dans un wagon de chemin de fer pour voyageurs qu'il gagna Lourdes et, à partir de la cité des apparitions, réussit à traverser les Pyrénées enneigées pour aboutir finalement en Grande-Bretagne.

Et puis, après, il y a les récits de «L'architecte» et de «L'Alsacien». Nous ne pouvons pas en dire davantage.

Des Chasseurs Ardennais sont cités en divers endroits: Thumas, nous l'avons dit déjà; Mentior, R. Destrebecq et M. Magerotte, évadé depuis le Stalag III A par la Suède, etc...

Dans son dernier chapitre intitulé «Le bout du voyage», Guy Weber évoque la fragilité des chances d'une évadation et les risques courus non seulement par les évadés, mais par tous

les auxiliaires, complices, témoins, etc... auxquels on ne manifesterait jamais assez de reconnaissance. On sait que nombre d'entre eux ont perdu la vie du fait de leur concours aux évadés.

A.H.

Editeur: Louis Musin
Avenue de la Brabançonne 99
1040-Bruxelles
Prix: 550 FB - 240pp.

Rémy

La résistance a commencé le 3 septembre 1939 (1)

Auteur de nombreux livres, et notamment en 1976 d'un remarquable ouvrage dans lequel, lui, un des premiers et des plus méritants compagnons du Général de Gaulle, il prend la défense du Roi Léopold et de l'Armée belge (2), le Colonel Rémy a choisi pour titre de sa dernière œuvre un extrait d'un discours prononcé en 1947 par Charles de Gaulle.

L'auteur ne prétend pas écrire une histoire de la guerre 1939/1940, mais il s'attache à démontrer l'héroïsme des combattants et il relate, de très vivante façon, des épisodes choisis aussi bien en Belgique qu'en France, qu'il place dans le contexte général de l'évolution des hostilités, contexte qu'il esquisse seulement, mais avec beaucoup de talent et d'esprit de synthèse.

Pour de Gaulle et pour lui, la Résistance est «une et indivisible». Trop souvent, on a tendance à mépriser les ouvriers de la première heure et à mettre trop en évidence la masse des résistants, les autres, bien souvent de la onzième heure, mais que l'on décore encore, auxquels on décerne des grades souvent démesurés, alors que d'authentiques héros de 1940 attendent et attendront toujours l'expression de la reconnaissance officielle des actions de sacrifice qu'ils ont consenties.

La place nous manque, hélas ! pour détailler davantage ce livre dont la lecture apprendra bien des choses à ceux qui voudront l'acquiescer en librairie. On retiendra notamment les pages sur les préliminaires, dont les alertes en Belgique et les opérations dans le nord de la Norvège, trop peu connues, par un Corps expéditionnaire franco-britannique, opérations que l'on connaît essentiellement sous le nom de Narvik.

A retenir aussi les nombreuses illustrations de l'impréparation française. Rémy n'est pas tendre pour le Haut Commandement qui porte la responsabilité principale, et surtout pour le Général Gamelin qui est la cible de multiples traits de sa part.

Il en est d'autres aussi, dont l'infâme Paul Reynaud qui devait cracher sur l'honneur de la Belgique le 26 mai 1940, mais qui aussi, dès le 15 mai, réveillait Winston Churchill à 7 h 30 du matin pour lui dire: «Nous sommes battus... le front est percé...». Au même moment, le Général Georges, qui commandait tout le front nord, pleurait; et un général français qui devait ensuite occuper une très haute fonction dans la maison du président de Gaulle rapportait d'une visite au quartier général en question ce qui suit: «L'atmosphère est celle d'une famille où l'on veillait un mort...».

Le 10 mai 1940, tandis que Gamelin dormait, sur le canal Albert, l'armée belge subissait un

assaut terrifiant. Et c'est le récit imagé de la prise d'Eben-Emael, de certains combats héroïques au 2^e Grenadiers et 14 A, et aussi la résistance des forts de Liège avec le glorieux commandant Charlier à Boncelles, et le tout aussi glorieux lieutenant Ansqer, du 16^e de Ligne qui, encerclé par les Allemands qui le suppliaient de se rendre à boni hors de la tranchée, emportant un fusil-mitrailleur, et a hurlé: «*Vous allez voir comment un officier belge se rend !*». Il fut, bien entendu, déchéqueté par les rafales allemandes, mais il ne s'était pas rendu.

Le Colonel Rémy est toujours plein d'attentions pour les Chasseurs Ardennais qu'il cite en de nombreux endroits de son ouvrage, et plus particulièrement aux pages 176 et 177, leur donnant une devise aussi gaillardie que «Résiste et Mords», à savoir: «Qui s'y frotte s'y pique». Dans son autre livre, «Le 18^e jour», il donne beaucoup plus de détails sur les combats des Chasseurs Ardennais. Ici, il s'arrête surtout au combat de Bodange, et puis, fait une synthèse de quelques actes héroïques de Chasseurs Ardennais le 10 mai, parlant notamment du central téléphonique de Saint-Vith, de Bastogne, du pont de Henswez, etc...

L'ouvrage se continue par la relation de multiples actes d'héroïsme, collectifs ou individuels, qui furent le fait aussi bien de soldats que de hauts gradés ou encore d'officiers et de sous-officiers de moindre rang, et ce jusqu'à la Loire, jusqu'au dernier jour. C'est enfin, et nous pourrions dire en une sorte d'apothéose, le chevaleresque et tragique «tournoi» des Cadets de Saumur: à la lire, les larmes montent inévitablement aux yeux.

A.H.

(1) Plon - Paris - 1979 - 420 pp.
(2) Le 18^e JOUR - La tragédie de Léopold III roi des Belges. Editions France-Empire, 68, rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris - 1976 - 422 pp.

Changements d'adresse

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.



LA BELGIQUE. CHAMP DE BATAILLE

Un document qui n'a pas été souvent publié figure dans le livre du Colonel Rémy, «Le 18^e jour». Il s'agit du texte intégral d'une lettre adressée le 1^{er} septembre 1939 à M. Edouard Daladier, alors président du Conseil français, par le Généralissime Gamelin.

Il s'agit, en l'espèce, de développer l'idée d'une entrée aussi rapide que possible des Français en Belgique et même en Hollande. Et on y lit notamment ce qui suit:

«... même au point de vue défensif, au cas d'une action ultérieure de l'Allemagne vers nous, en passant par la Belgique et la Hollande, nous aurions intérêt à aller appuyer les forces belges dans la défense de ces importants obstacles au sud du canal Albert, la place de Liège, la Meuse, et même en avant de la ligne de la Meuse par le terrain facile à défendre qui est jalonné de Liège à la Moselle par la zone difficile de Malmédyl, si possible, les cours encaissés de l'Our et de la Sauer. Cette position nous conserverait tout l'avantage de la base aérienne belge et caractériserait la guerre des frontières françaises, particulièrement de nos riches provinces du Nord. Par contre, si les Belges ne nous appelaient qu'au moment où ils seraient attaqués par les Allemands, nul doute qu'ils n'aient pas les moyens (en nombre et en puissance) de défendre efficacement leur front avant qu'il ne soit enfoncé, et nous aurions à couvrir tous les aléas d'une bataille de rencontre avec la difficulté de soutenir des armées en retraite, tâche difficile avec les moyens motorisés et l'aviation moderne».

Rude langage, observe d'ailleurs le Colonel Rémy, car il équivaut à dire:

«Nous allons utiliser votre territoire afin que notre aviation puisse disposer de commodités basses d'attaque contre la Ruhr, ce qui nous permettra, entre autres avantages, d'économiser la dévastation de nos riches provinces du Nord, étant sous-entendu que le territoire belge ferait les frais de cette dévastation qu'on espérait épargner à la France».

EN 1927 DEJA...

Un incident avait eu lieu à propos d'une déclaration du Maréchal Pétain, faite à l'occasion de l'inauguration du monument aux morts de Dinant. Elle était la suivante:

«La Belgique a été, de tous temps, la marche-frontière de la France, par une fatalité de la géographie que la volonté des hommes ne pourra pas changer. Vos populations ont toujours formé l'avant-garde de la civilisation latine face à la Germanie et elles se sont constituées, par la force des choses, les protectrices de la communauté spirituelle dont nous nous réclamons les uns et les autres».

Cette déclaration suscita des réactions extrêmement vives dans la presse flamande, et le «Standard» notamment publia une réponse virulente intitulée «Nous ne voulons pas être les fournisseurs de la Latinité».

LE GRAND CHEF DISTRAIT

Dans son dernier livre que nous relions par ailleurs, Rémy rapporte que sortant d'un Conseil suprême interallié qui s'était tenu à Londres en mars 1940, le général Gamelin était repassé par son hôtel pour boucler sa valise. Quarante-huit heures plus tard — ce qui signifie qu'il a pris son temps — le directeur de l'hôtel déposa à l'Ambassade de France des papiers qu'on avait, paraît-il, découverts sous un coussin de canapé meublant la chambre de l'illustre généralissime: c'était le compte rendu des importantes résolutions arrêtées, ce même jour, par le Conseil.

Quand on se renseigne à propos de l'hôtelier, on apprend que celui-ci était... italien!

Monuments aux (à des) Chasseurs Ardennais

Martelange	MONUMENT NATIONAL
Bastogne	Monument au Caporal Cady
Bodange (Fauvillers)	Monument à la mémoire des morts de la 5e Cie du 1 ChA - Croix Briart
Bomal-sur-Ourthe	Stèle à la mémoire du lieutenant H. Liégeois (officier TS/3 ChA) à l'endroit où il fut abattu par les Allemands, alors qu'il tentait de faire sauter le pont en 1944
Briscol (Erezée, route de Manhay)	Stèle à la mémoire du soldat André (Bon Moto/ChA) tué le 11 mai 1940
Chabrehez-Les Tailles (aujourd'hui, commune de Houffalize)	Mémorial en l'honneur des combattants de la 3e Cie/3 ChA qui ont tenu tête à Rommel
Hollange (aujourd'hui Fauvillers)	Stèle à la mémoire de deux soldats du 1 ChA (Guélen et Hollay) qui ont sauté sur une mine en novembre 1939
Marche-en-Famenne	Camp Roi Albert: Monument 1/4 ChA Stèle à la mémoire de Henri Robert, du 3 ChA, fusillé
Montleban (Le Cédrogne)	Stèle en l'honneur du Caporal Esser, tombé le 10 mai 1940
Orbais	Mémorial Louis Reyntens
Rochelival (aujourd'hui Vielsalm)	Monument en l'honneur des Combattants du 10 mai 1940 (Peloton A. Liégeois de la 5e Cie/3 ChA)
Schaerbeek	Stèle à la place des Chasseurs Ardennais
Temploux	Mémorial aux victimes des bombardements du 12 mai 1940
Traimont-Witry (aujourd'hui commune de Léglise)	Stèle à la mémoire de permissionnaires ChA tués le 10 mai 1940 par les troupes aéroportées allemandes
Vielsalm Parc communal	Monument 3 et 6 ChA
Wanne (Trois-Ponts, Province de Liège)	Second monument du combat de Rochelival, érigé à l'endroit où furent tués plusieurs Chasseurs Ardennais
Werl RFA	Monument 20 A

Un rallye-concours photos-films sur les monuments militaires

organisé par le Service historique des Forces armées

Le Service historique des Forces armées organise un rallye-concours photos et films intitulé «150 ans de monuments militaires en Belgique». Il est ouvert à toute la population.

Le concours a notamment pour but d'archiver, pour la conservation de cette partie de notre histoire nationale, des documents photographiques et ou films représentant les monuments militaires en Belgique.

Les concurrents doivent présenter leurs documents sous forme de photos imprimées 9x13 cm en joignant le négatif qui sera retourné, ou de photos à développement instantané, de diapositives; et les films en Super 8 ou en Single 8, d'une durée maximale de 8 minutes. Chaque concurrent peut adresser plusieurs documents.

Les envois sont à adresser à: Service historique des Forces armées, 79,81 avenue de Cortenberg, Bte 3, 1040 Bruxelles, et mentionner, dans le coin supérieur gauche de l'enveloppe ou colis, la mention «Concours Photo-Films 150 MM».

La date limite des envois est fixée au 25 février 1980. Les intéressés peuvent demander au président national une photocopie du règlement.

Nous espérons que nombreux seront les Chasseurs Ardennais à participer à ce concours, notamment pour présenter nos monuments. (Il y en a pas mal) on en trouvera une liste, qui n'est peut-être pas encore exhaustive, par ailleurs.

Rues, Avenues, Places publiques... dédiées aux Chasseurs Ardennais

*

Depuis plusieurs mois, nous essayons d'établir une liste complète des rues, avenues, places publiques, etc... dédiées aux Chasseurs Ardennais ou à des Chasseurs Ardennais. Voici l'état actuel de nos recherches, en espérant que nos membres voudront bien nous apporter (au président national, soit directement, soit via les sections) les informations complémentaires éventuelles:

1. Chasseurs Ardennais en général

Antheit, commune de Wanze (rue); Arlon (place); Athus (avenue); Bastogne (rue); Bertrix (rue); Bouillon (square); Ciney (place); Gottem (rue); Libramont (rue); Marche-en-Famenne (rue); Messancy (rue); Neufchâteau (rue); Perwez (avenue); Schaerbeek (place); Saint-Hubert (avenue) et Vinkt (rue).

2. A des Chasseurs Ardennais

Antheit (Wanze):
Rue A. Balaine (3 ChA - tombé à Rochelival); Rue A. Dasseroy (6 ChA - tombé à Gottem); rue François Georges - Tué au sein de l'AS à Vyle-Tharoul; rue E. Gilot (6 ChA - tombé à Gottem); rue J. Mulquet - (Réfractaire - Essen 23.10.1944); rue Odile Nokin - (Tué à l'AS à Vyle-Tharoul le 7.9.1944).

Beaumont:
Boulevard Général Victor Descamps (1 D ChA).

Beaumont (Leugnies):
Rue Elie Deroche (1 ChA - tombé à Vinkt).

Wanze:
Rue Joseph Pirlot (Bon/Mo - tombé à Perwez); rue G. Smal (6 ChA - Fusillé à la Citadelle de Liège).

N.D.L.R.: *Souffignons qu'Antheit, garnison de 6 ChA, et sa commune d'adoption, Wanze, donnent une belle leçon notamment à nos autres villes de garnison, et plus particulièrement à Arlon, «ville-berceau» des Chasseurs Ardennais!*

FOURNITURES

En raison des hausses, nous avons été amenés à adapter les prix de certaines de nos fournitures. Ces prix sont obligatoires et doivent être appliqués par toutes les sections.

	Prix de vente
Insignes grand format	35 F
Insignes petit format	35 F
Bérets verts (préciser pointure) munis de la hure (port inclus ou non)	200 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de béret)	20 F
Decalcomanies (5 couleurs)	10 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Carte-vue couleur du «Sanglier» de Martelange	5 F
Drapeau de l'Ardenne	1.050 à 1.350 F selon modèle (cf. encadré spécial)

Pour les titulaires de notre médaille du mérite:

Décoration petit module	150 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière):	
— ordinaire	25 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	45 F

N.B.: Les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.

Indications relatives aux pertes allemandes face aux Chasseurs Ardennais durant la Bataille de la Lys

A la demande du président national de la Fraternité des Chasseurs Ardennais, l'attaché militaire belge à Bonn, le Colonel Derille, a pris contact avec les autorités allemandes en vue de réunir des informations en ce qui concerne les pertes subies par la Wehrmacht en mai 1940, face aux unités de Chasseurs Ardennais, durant la bataille de la Lys.

Les renseignements obtenus sont fortement incomplets parce que non garantis exacts, et au surplus, ne sont repris parmi les décédés que les militaires dont la mort a été constatée à l'unité: ne figurent pas dans les listes tous ceux qui sont morts sur place après leurs blessures, ou au cours du transfert vers une formation sanitaire.

Voici la synthèse des renseignements obtenus auprès des services officiels allemands:

A. - Vinkt et environs immédiats (1 DChA)

1. 56° DI
— 171° RI: 30 tués et 90 blessés;
— 192° RI: 25 tués et nombre indéterminé de blessés;
— 156° d'Artillerie: 3 tués et 8 blessés.

Au total donc: 58 tués et 98 blessés. Il sera question plus loin du 3^e régiment d'Infanterie de cette Division, le 234° RI, qui était opposé au 5 ChA à Deinze.

2. 225° DI

- 333° RI: 25 tués et 56 blessés;
— 376° RI: 59 tués et 149 blessés;
— 377° RI: 53 tués, 1 manquant et 121 blessés.

Au total donc, 137 tués, 1 manquant et 326 blessés.

B. - Deinze (5 ChA)

- 234° RI: 25 tués et 47 blessés, ce qui porte les pertes de la 56° DI à 83 tués et 145 blessés.

C. - Göttem et Oeselgem (c'est-à-dire les lieux-dits Ponthoek et De Knock pour cette dernière commune).

- 216° DI (4 et 6 ChA)
— 348° RI: 79 tués, 2 manquants et 287 blessés;
— 396° RI: 84 tués et 233 blessés;
— 398° RI: 9 tués et 58 blessés.

Soit donc, au total, face aux 4 et 6 ChA: 172 tués, 2 manquants et 578 blessés.

Total général (mais incomplet): 392 tués, 3 manquants et 1.049 blessés.

★
Voici, d'autre part, les renseignements recueillis auprès du Centre de Documentation Historique, dépendant de l'Etat-Major Général de l'Armée belge, en ce qui concerne Vinkt: Ils figurent dans l'édition française de «Vinkt 1940»:

D'après les documents allemands relevés dans leurs archives, la 56^e Division «Saxe» rapporte, dans son journal de campagne, la perte de 176 tués le 25 mai 1940 (N.B.: c'est bien cette Division, et en particulier le 192^e régiment, qui, au matin du samedi 25 mai 1940, franchit le canal de Schipdonk à Meigem et, à trois reprises, lança l'assaut contre Vinkt).

Le journal de campagne de la 225^e Division «Hambourg» dénombre ainsi les morts comme

suit: le dimanche 26 mai 1940 97 tués, et le lundi 27 mai 1940 475 tués. Du côté allemand, la perte fut donc, au total, de 748 hommes. La liste complète de ces morts n'est pas en possession du Service historique.

Selon le service central de la «Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge» à Kassel en Allemagne, les listes des morts ont été dressées d'après les unités, et ces listes sont en possession de la Deutsche Dienststelle (Service de l'Armée) I Berlin 52, Eichborndam 167.

La plupart des soldats allemands qui furent inhumés provisoirement à Vinkt ou à Meigem furent très rapidement exhumés et rassemblés au grand cimetière allemand de Doizne, qui comptait environ 1.800 tombes.

Une partie des soldats du 377^e régiment furent inhumés à Vinkt, le long de la route de Deinze. Cet «Ehrenfriedhof» (pelouse d'honneur) comptait 51 tombes. En 1948, la quasi-totalité des soldats allemands tombés en Belgique au cours de la seconde guerre mondiale furent transférés à Lommel où, dans un cimetière de seize hectares, reposent désormais, à l'ombre du Christ mourant sur la croix en pardonnant, quelque 39.000 soldats allemands.

LES PERTES DES CHASSEURS ARDENNAIS

Nous nous sommes efforcés, d'autre part, de relever les chiffres des morts Chasseurs Ardennais durant la bataille de la Lys. En nous basant sur les listes officielles établies par la Section historique du MDN, et qui contiennent les noms des tués sur place ainsi que des blessés décédés dans les postes sanitaires régimentaires, les ambulances de campagne, les hôpitaux, etc., dans les jours ayant suivi leurs blessures, nous obtenons la liste suivante par unité:

1 ChA	28
2 ChA	5
3 ChA	24
4 ChA	52
5 ChA	53
6 ChA	35

Total 197
dont 57 pour la 1 DChA et 140 pour la 2 DChA.
Il faut ajouter les pertes du Bon Moto/ChA qui a combattu sur tout le front mais surtout au sud, et qui se montent à 23 tués selon le MDN.

Dans son livre «Guerre du Sanglier», le général Champion donne des chiffres légèrement différents, dans son «Appel des morts». Nous y avons relevé:

1 ChA	30
2 ChA	5
3 ChA	26

4 ChA	53
5 ChA	54
6 ChA	35
QG 2 DChA	
(surtout TTr)	12

Bon Moto	2 DChA	154
		27

Total 242

Notre seule conclusion s'art que, de toute évidence, les pertes allemandes ont été très largement supérieures à celles des Chasseurs Ardennais.



A voler si bas...

Une «histoire belge», particulièrement grotesque et insultante, entendue à «Europa n° 1», spécialiste du genre. Dans un magasin à rayons multiples, un homme avance à quatre pattes. Quelqu'un demande «Qu'est-ce ?». Réponse: «C'est un Belge qui cherche les prix les plus bas». Hi ! Hi !

Une réflexion nous est immédiatement venue à l'esprit: comment les Belges pourraient-ils songer à acheter des avions à des gens qui volent aussi bas ?

La mort du Lion

D'un autre écrivain, Jules Roy, cette belle période à l'occasion de la mort du grand romancier, Joseph Kessel:

«... et voilà que l'éternité commence pour lui, comme l'aurore d'un devenir. Car il est mort, par surprise et sans douleur, craquant dans sa superbe carcasse, le vieux lion qu'on croyait immortel. Il secouait sa crinière quand on l'agaçait, nerveux du sang qui battait en lui, goulu de la vie, souvent gâté par une chance farineuse, gavé d'une gloire à laquelle il croyait peu, amoureux des belles filles et des héros, infatigable même quand il n'en pouvait plus et bourré de remords de n'avoir pas assez produit de lui-même. D'une foi lui aussi, pecheur repentant s'il le fallait, et ne refusant jamais son pardon à qui avait pu l'offenser».

Vers un nouveau suffrage censitaire ?

Un «zèveree», qui est quelque chose dans une commission culturelle néerlandaise à Bruxelles, a imaginé un système tarabiscoté aux termes duquel, avec le même nombre de voix, les Flamands obtiendraient un plus grand nombre d'élus dans la capitale.

Pourquoi pas un nouveau système censitaire: on savait déjà qu'une blanche vaut deux noires; alors, on pourrait imaginer qu'une voix flamande vaut deux voix wallonnes.

Restrictions scandaleuses

Grosses émotions pour les amateurs de «Ravane...» du moins à Cuba. Depuis le 1^{er} juillet, ils ne peuvent plus fumer qu'un seul cigare par... semaine.

La baisse de la production, due à une maladie du tabac, a conduit à cette extrémité: mais jusqu'à nouvel ordre, la mesure n'affecterait pas les exportations. On respire. Il est vrai que les Cubains étaient, jusqu'ici, gâtés: quatre cigares par mois au prix de... 5 FB; et d'autres, sans limitation, à 30 FB la pièce.

A.C. d'abord

Cruel échec pour les féministes du Massachusetts: la Cour suprême des Etats-Unis a déclaré conforme à la Constitution la loi en vigueur dans cet Etat, et aux termes de laquelle les «Veterans» — c'est ainsi qu'on dénomme les anciens combattants — bénéficient d'un privilège à l'embauche publique. On dirait, chez nous, d'une priorité pour l'accès aux emplois publics.

Précisons que des lois semblables sont appliquées dans quarante-cinq Etats et au niveau du gouvernement fédéral lui-même.

Le Belge et l'impôt

La mode est aux sondages. Un périodique a publié les résultats d'une enquête sur la position des Belges face à l'impôt. Il y a là de quoi surprendre ceux qui estiment que les Belges sont des rouspéteurs de naissance et des «inciviques» en temps de paix pour devenir des «civiques» — du moins en majorité — en temps de guerre. En effet, 57 % seulement de nos concitoyens estimerait qu'ils sont imposés de façon injuste et 32 % justement; les 11 % restants «ne savent pas» (sans doute, parce qu'ils ne paient pas d'impôts).

Il faut cependant ajouter que 82 % des Belges interrogés «ne voient pas clairement» ce que l'Etat fait de leur argent, et que 45 % seraient même d'accord pour que l'on réduise l'impôt sur... les sociétés «pour leur permettre de mieux fonctionner».

Tout cela est assez réconfortant et démontre que le Belge moyen est aussi un bon citoyen !

Les droits moraux et matériels des Combattants

Rente du mobilisé

Nous renvoyons, pour cette rente et pour d'autres indications, à nos articles parus en pages 37 et 38 de notre dernier numéro.

Rappelons toutefois que pour pouvoir prétendre à la rente du mobilisé, il faut remplir quatre conditions:

1. Avoir obtenu le statut du mobilisé pour une période de six mois au moins;
2. Avoir accompli du service effectif dans l'Armée entre le 10 et le 28 mai 1940;
3. Etre âgé de soixante-cinq ans au moins;
4. Ne pas bénéficier d'une rente de guerre, même pour six mois seulement.

Des formulaires de demande sont disponibles dans toutes nos sections, mais il est indispensable d'y joindre l'attestation du ministère de la Défense nationale selon laquelle on est titulaire du statut du mobilisé.

A remarquer toutefois que tous ceux qui réunissent les conditions, mais qui ne sont pas encore en possession de l'attestation de bénéficiaire du statut peuvent introduire immédiatement, une demande de rente, afin de préserver leurs droits; cela, à la condition cependant qu'une demande de bénéfice du statut ait déjà été introduite auprès de l'Office central de la matricule (OCM). Dans un tel cas, il suffit que le demandeur signe une déclaration indiquant l'introduction de cette demande et la date de celle-ci, et qu'il l'annexe à sa demande de rente qui est, elle, adressée à l'administration des Pensions, 10, place Jean Jacobs, 1000 Bruxelles.

Dans des cas de l'espèce, la rente prendra cours à partir du premier jour du mois qui suit celui au cours duquel elle a été introduite, même si l'attestation de bénéfice du statut n'est envoyée que plus tard. Il faut évidemment envoyer une photocopie conforme de celle-ci dès qu'on entre en sa possession.

Les nouvelles mesures en faveur des victimes du devoir patriotique

Au «Moniteur belge» du 26 juillet, a paru la loi du 12 juillet 1979 portant de nouvelles mesures en faveur des victimes militaires et assimilées des deux guerres mondiales.

Voici une série de renseignements utiles relatifs à l'obtention, dès leur entrée en vigueur, du bénéfice des nouveaux avantages prévus par la nouvelle loi. Les nouveaux avantages doivent être demandés auprès de l'administration des pensions, place Jean Jacobs, 10, à 1000 Bruxelles.

PAR LETTRE RECOMMANDÉE A LA POSTE:

- Pour les avantages accordés dans le cadre de pathologie du prisonnier de guerre (il s'agit des prisonniers de guerre âgés de 62 ans ou plus et comptant une captivité d'un an au moins);
- Pour la présomption d'origine: ceci vise les prisonniers politiques de la guerre 40-45 auxquels une invalidité comprise entre 10 et 20 pour-cent a été reconnue, sans toutefois avoir donné lieu à l'octroi d'une pension.

PAR LETTRE ORDINAIRE:

- Pour l'obtention de la rente du mobilisé (il s'agit des militaires belges âgés de 65 ans ou plus, non titulaires d'une rente de guerre 40-45 et qui sont bénéficiaires pour une période de six mois au moins, du statut du mobilisé);
- Pour la majoration de rente de combattant ou de captivité accordée aux évadés (sont ici visées les personnes concernées par le statut de l'évadé et qui ont repris une activité combattante ou y ont été assimilées au plus tard un an après la fin de leur évadement);
- Pour la prise en considération de nouvelles périodes dans le cadre de la rente de combattant, de la

Il s'agit notamment du statut des militaires qui ont accompli du service au cours de la guerre 40-45 dans les forces belges en Grande-Bretagne, du statut des mobilisés et de celui des évadés de la guerre 40-45.

Les personnes qui estiment pouvoir y prétendre sont invitées à s'adresser au ministère de la Défense nationale, office central de la matricule, quartier Reine Elisabeth, rue d'Evere, 1140 Bruxelles.

ATTENTION AUX DATES DE PRISE DE COURS

Dans tous les cas, les intéressés ont intérêt à introduire leur demande le plus tôt possible. Voici les dates de prise de cours:

1. Invalidité forfaitaire pour PG

Si la demande est ou a été introduite avant le 26 octobre 1979, c'est-à-dire dans le délai de trois mois après la promulgation de la loi, l'invalidité prend cours:

- Le 1^{er} juillet 1979, si le PG avait atteint 62 ans à cette date;
- Le premier jour du mois suivant son 62^e anniversaire, si celui-ci est intervenu entre le 1^{er} juillet et le 26 octobre 1979;
- Le premier jour du mois qui suit l'introduction de la demande, si celle-ci a été introduite plus tard.

2. Rente du mobilisé

Si la demande a été introduite avant le 26 octobre 1979, elle prend effet au 1^{er} janvier 1979 si l'intéressé avait, à ce moment-là, 65 ans. Si il a atteint 65 ans le 1^{er} juillet et le 26 octobre, le premier jour du mois suivant son anniversaire. Ensuite, si la demande est introduite après le 26 octobre 1979, la rente prend effet au premier jour du mois qui suit son introduction.

3. Veuves de guerre

Pour le doublement de la rente des veuves de guerre, même principe: effet au 1^{er} janvier 1979 si la demande a été introduite avant le 26 octobre 1979; le premier jour du mois suivant, si la demande est faite plus tard.

Ajoutons encore que le paiement des pensions et rentes aux nouveaux taux, et les arriérés, ne seront payés qu'au 1^{er} janvier 1980, et qu'ils n'ont pu être pour des raisons administratives au 1^{er} octobre 1979, ainsi que tous les bénéficiaires ont pu s'en rendre compte. Seules ont été payées les augmentations «index» depuis le 1^{er} juillet.

VICTIMES CIVILES DE LA GUERRE

Le Moniteur belge du 31 juillet a publié la loi du 11 juillet 1979 modifiant la législation relative aux pensions des victimes civiles des deux guerres et de leurs ayants droit, et qui contient donc de nouvelles mesures parallèles à celles prises mutatis mutandis pour les victimes du devoir patriotique, mesures dont l'essentiel a été mentionné dans notre dernier numéro, en page 36.

LES CARTES DE STATIONNEMENT POUR INVALIDES

Touring Secours nous a appris que les cartes spéciales de stationnement délivrées en Belgique pour les grands invalides de guerre et les handicapés étaient officiellement valables au Grand-Duché de Luxembourg et aux Pays-Bas. En ce qui concerne quelques autres pays, signaux que l'Allemagne ne reconnaît pas officiellement les cartes étrangères et que les intéressés doivent s'adresser à l'administration de la circulation routière locale. En France, il paraîtrait que

Les agents contractuels seraient assez tolérants, sans plus. En Grande-Bretagne, ce sont les autorités locales qui délivrent des documents spéciaux. En Italie aussi, réglementation locale, mais à Milan, on admettrait la validité des cartes étrangères. En Suisse la police serait habituellement tolérante pour les handicapés.

LES PRISONNIÈRES DE GUERRE

Un éminent polémologue, le général Werner, avait récemment signalé qu'à sa connaissance, la protection juridique des volontaires féminins n'était pas assurée sur le plan international, et que donc, nos gracieuses militaires risquaient apparemment de ne pas être considérées comme prisonnières de guerre en cas de conflit.

La Croix Rouge a démenti cette interprétation, signalant que la Convention de Genève prévoit un traitement identique pour les femmes et pour les hommes, avec même des égards particuliers du sexe. Et de toute façon, leur traitement doit être au moins aussi favorable que celui réservé aux hommes. La Convention prévoit même qu'au cas où des prisonniers de guerre de deux sexes seraient cantonnés au même endroit, il faut prévoir des dortoirs séparés, etc... etc...

Si vous avez au moins 55 ans...

et comptez SIX MOIS au moins de services admissibles, vous pouvez prétendre à une rente de combattant et/ou de captivité.

Les veuves peuvent obtenir, sous certaines conditions particulières, la rente, quand elles atteignent aussi 45 ans.

Renseignements et formulaires dans les sections.

Il est conseillé pour ne perdre aucune période et percevoir immédiatement la rente d'introduire sa demande trois mois avant le 55^e ou le 45^e anniversaire.

Les congés de maladie des agents des services publics

Une atteinte aux droits des invalides de guerre ?

Nous avons adressé la lettre suivante à M. Alfred Califice, ministre de la Prévoyance sociale et des Pensions :

Monsieur le Ministre, 22 août 1979

Du point de vue des congés de maladie applicables aux agents des services publics prévus par la loi du 5 août 1978, je résume - qu'avant d'être placés en disponibilité pour motifs de santé, ces agents pouvaient obtenir des congés de maladie allant jusqu'à 30 jours par année de service, nombre porté à 45 jours pour les invalides de guerre. Précédemment - je résume toujours - le congé de maladie, pris en une fois, ne pouvait dépasser six mois, portés à douze mois pour les invalides de guerre.

Or, la loi du 5 août 1978 de réformes économiques et budgétaires prévoit en son article 83, paragraphe 1^{er}, la mise à la pension d'office après 365 jours de congés de maladie au total depuis le 60^e anniversaire.

Apparemment, ce régime est applicable à tous les agents des services publics, et le régime de faveur - combien légitime - octroyé, depuis la première guerre mondiale, aux invalides de guerre semble supprimé. Et cela, précisément durant la période de leur vie où ils sont davantage handicapés par leurs invalidités contractées au service du pays.

Je vous serais très obligé de vouloir bien me faire connaître votre point de vue et celui de votre Administration, en ce qui concerne ce problème.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma plus haute considération.

Albert Hubert,
Président national

Réponse :

Monsieur le Président, 5 septembre 1979

Concernant votre lettre du 22 août dernier relative à l'application de l'article 83 de la loi du 5 août 1978.

Monsieur le Ministre m'a chargé d'examiner votre lettre reprise sous rubrique.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il appert que l'objet de votre demande relève de la compétence de Monsieur le Ministre de la Fonction publique et des Réformes institutionnelles, Avenue des Arts 19 A D à 1040 Bruxelles.

Pour faire diligence, je lui transmets par courrier de ce jour votre lettre prérapplée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom du Ministre des Pensions,
J. De Baerdemaeker,
Conseiller.

Nous attendons avec curiosité la réaction du ministre de la Fonction publique... lequel n'avait toujours pas donné signe de vie à la mi-octobre.

Nos Bataillons Moto/Ch.A.

Nous jouons décidément de malheur avec les dénominations de nos unités motocyclistes. Nous avons parlé déjà de la dénomination officielle du «Bataillon Motocycliste de Chasseurs Ardennais» ou «Bon Mo/Ch.A.» que commandait le major Léon Kremer et qui dépendait directement du VII CA. En page 31 de notre dernier numéro, nous reproduisons une photographie avec l'intitulé «La compagnie Moto/Instruction du 7 Ch.A.» dénomination qui fut aussitôt contestée, par téléphone, par un camarade liégeois. Nous avons relu alors l'organigramme du CRI/Ch.A., publié dans un de nos premiers bulletins (n° 4) et avons constaté qu'en effet, l'unité qui y est dénommée «Bon Moto, CRI/Ch.A.» était indépendante du 7 Ch.A.

Nous nous sommes alors adressé à un orfèvre en la matière, le lieutenant-colonel honoraire André Bikar, attaché au Service historique des Forces armées, lequel, avec son autorité et sa précision coutumières, tranche définitivement le débat. Lisons-le en le remerciant :

1. Les Troupes de Renfort et d'Instruction (TRI), constituées à partir des Dépôts de Renfort et d'Instruction (DRI) comprenaient divers Centres de Renfort et d'Instruction (CRI), dont celui dit des Chasseurs Ardennais, commandé par le général Lambert, et qui au 10 mai 1940, devait comprendre réglementairement :

- Un Etat-Major de CRI/Ch.A.
- Un Régiment Cycliste : 1 Etat-Major, 3 Bataillons Cyclistes (à 1 Etat-Major, 2 Cies Cyclistes mixtes de renfort et 2 Cies Cyclistes mixtes d'Instruction).
- Un Bataillon mixte de renfort et d'Instruction;

1 Etat-Major, 1 Cie Motocycliste de renfort, 1 Cie Motocycliste d'Instruction, 1 Cie de renfort et d'Instruction de canons de 47, 1 Cie de renfort et d'Instruction de moutiers de 76.

— Une Compagnie Ecole.

— Une Compagnie de Services Généraux.

En réalité :

— Le régiment Cycliste s'appelait 7^e Chasseurs Ardennais.

— Le «Bataillon mixte» s'appelait 2^e Bataillon Moto.

— En plus de la Cie Ecole et de celle de Services Généraux, il y avait comme Chasseurs Ardennais, 1 peloton de Téléphonistes-signaleurs (TS).

— Le CRI/Ch.A. comprenait enfin un Bataillon de cyclistes Frontières, à une seule «compagnie mixte» (de volontaires et de miliciens), et 1 peloton de canon de 47 (à une soixantaine de miliciens).

2. Le Bataillon Moto de Chasseurs Ardennais n'était pas issu du CRI (ni donc du 2^e bataillon mixte) mais fut constitué en vertu de l'ordre n° 4477 du 8 décembre 1939 de la 3^e Section de l'Etat-Major Général :

«Objet» : Constitution du Bon Mo/Ch.A. :

Le noyau du Bon Moto faisant actuellement partie du DRI/Ch.A. constituera à la date du 11 12 39 une unité indépendante de ce DRI, et sera placée sous les ordres du commandant du VII^e Corps....»

Conclusion :

1. Le DRI/Ch.A. donne naissance au Bon Moto Ch.A., en décembre 1939.

2. Le 10 mai 1940 au CRI/Ch.A., héritier du DRI, on constitue un 2^e Bon Moto (Cdt Javaux).

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

— Affranchir suffisamment leurs plis. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 8 F.

— Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.

— Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer.

— En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à «Président national», «Secrétaire national».

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au C.C.P. de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au C.C.P. de la trésorerie nationale.

DANS NOS SECTIONS

ARLON

In Memoriam :

- Raymond Mehlen (66) de Grendel, ancien de la 5^e Cie 4 Ch A, prisonnier de guerre, résistant.
- Macame Argentine Passeri, épouse de Roger De Brossing de Frassem.
- Le fils Pierre-Lucien (40) de notre ami Pierre Raemdonck à Stockem.
- Chez le Colonel e.r. Melchior à Guirsch, leur 3^e fille Mia, 20 ans, tuée dans un accident de voiture.

Dans les familles :

- Marc Collette sous-lieutenant à la force Aérienne et Linda Crochet, tous deux d'Alte se sont unis.
- Nacine Rimbaud, fille de Roger, a épousé Jean-Marie François.
- Chez Jean Colle, inspecteur de police à Arlon, mariage de sa fille Christiane avec M. Antonio Cavagna.
- Double événement heureux chez le Colonel BEM Detremmer, mariage de son fils Michel avec Mlle Denise Sion et naissance d'une petite Vanessa au foyer de Thierry Evard-Detremmer.
- Auguste Decker et l'adjudant Gilbert Bouvier ont été tous deux hospitalisés à Mont-Godinne. Nous espérons que, quand ils liront ces lignes, ils seront rentrés chez eux depuis un bon bout de temps et en parfaite santé.

Le vin était bon

Les 54 participants à l'excursion Rhin-Moselle des 23 et 24 juin sont rentrés enchantés à Arlon et à Vance.

Ils se plaisent à vanter les mérites de l'organisateur, notre trésorier et ami Fernand Crochet.

Un petit suspense : où va-t-il nous emmener en 1980 ?

Présences

— Les drapeaux et de nombreux Bénévoles Verts étaient présents pour le départ de la Marche du Souvenir et à l'arrivée de la première étape à Martelange.

— Il y avait là aussi le 2 septembre à la messe célébrée à Stockem à la mémoire des Résistants abattus dans les bois de la localité et le 9 septembre à St Martin à Arlon et au cortège marquant le 35^e anniversaire de la libération d'Arlon.

— Tout le monde est convoqué à la traditionnelle messe à St Donat à la mémoire des anciens décedés et de leurs familles.

Elle aura lieu le samedi 6 octobre à 18 h 30.

N.D.L.R. : Nous nous excusons, mais pour les raisons exposées en-lettre du bulletin, cette convocation sera tardive. Elle n'aura pas empêché de nombreuses présences.

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE - SELANGE

Appel aux bonnes volontés

Le congrès national de notre fraterne aura lieu en avril prochain à Athus.

Dés à présent le comité fait appel aux membres qui seraient disposés à aider le comité, soit dans la préparation du congrès ou (et) aussi lors de cette journée.

Ces Congrès doit faire honneur à la bonne réputation acquise lors du premier congrès à Athus en 1973.

Pour des renseignements complémentaires, s'adresser à un des membres du comité. Merci d'avance de votre bonne volonté.

BASTOGNE-Martelange-VAUX/s/SÛRE

Pèlerinage de et à Vinkt

La participation de notre Fraternelle de Bastogne, Vaux-sur-Sûre, Martelange au pèlerinage de Vinkt fut nombreuse : 62 participants contre 29 l'an dernier. Nous avons donc plus que doublé notre chiffre. Cela fut, pour notre brave et sympathique président national, une grande satisfaction, une joie profonde, et un stimulant pour les prochaines années à continuer à rendre hommage à ceux qui sont morts ici en terre flamande, pour que nous vivions. Je note au passage la présence à ce pèlerinage de Joseph Moinet, échevin des finances de la ville de Bastogne, et du conseiller communal et provincial Henri Van den Abbeel de la commune de Ste Ode, et également du Père Coibion rédemptoriste, originaire de Remagne, dont le frère est glorieusement tombé au combat de Vinkt (7^e Cie 1 Ch. A.).

Je m'en voudrais aussi de ne point souligner l'accueil si chaleureux à notre égard là-bas à Vinkt tant des autorités communales que de la population tout entière. Il reste toujours entre les anciens bérés Veris et cette population un lien d'amitié, de souvenir et surtout de collaboration dans la peine, car là, à Vinkt furent également tués 86 civils et pour nous, y représentèrent six braves Chasseurs Ardennais inhumés au cimetière et dont les tombes sont parfaitement entretenues.

Cette émouvante cérémonie de l'après-midi avec la célébration de l'office religieux à 14 h 30, la visite au cimetière, les discours par le Président National, et les autorités de la commune font à chaque fois une manifestation touchante, inoubliable, et combien empreinte d'un attachement indissoluble entre nos deux communautés. Après cette cérémonie impressionnante, la commune offre le verre de l'amitié.

Quant au dîner et au souper, au magnifique restaurant «Le Riva» à Deurie, ils sont sans bavures, tant au point de vue du prix, de la cuisine excellente, du service impeccable, enfin c'est une ambiance Chasseurs Ardennais. Les absents n'ont jamais raison.

Pour l'an prochain, une résolution : doubler le nombre de participants à cette magnifique et grandiose manifestation. Nous prenons déjà les inscriptions pour 1980. Qu'on se le dise.

Mariages

Nous avons un grand et réel plaisir de vous annoncer les mariages suivants :

- Mlle Joceline Thiry de Marvie, fille de Mme Opta Thiry-Thill avec Roger Wilvers de Gembes fils de Jacques-Gilbert Wilvers;
- Mlle Nicole Forman de Milliomont fille de Camille Forman et de Denise Germain avec Joseph Grogna de Jodenville fils de Henri Grogna et de Madeleine Adam;
- Mlle Anne Thiry de Morhet, fille de Germain Thiry et de Esther André avec Georges Martin de Sibret fils de Léon Martin et de Renée Lambert;
- Mlle Léa Winkin de Haumont fille de Edouard Winkin et de Juliette Sehul avec Dominique Adam de Bastogne fils de Eli Adam, et de Marie-Thérèse Bodson.

Aux nouveaux époux, nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité, aux heureux parents nos plus sincères et cordiales félicitations.

Décès

Le 4 août dernier, a été conduit à sa dernière demeure notre compagnon d'armes Alexandre Ange de Bercheux. Une assistance nombreuse de bérés verts a rendu hommage au brave combattant. Une délégation de 12 drapeaux était présente, ce dont je profite pour féliciter les titulaires pour le déplacement et leur dire un cordial merci, sans toutefois oublier notre dévoué camarade René Lemaître de Bercheux qui ne ménage ni son temps, ni ses peines pour une parfaite organisation, et un dévouement sans bornes en semblable circonstance. Les félicitations les plus sincères de la part du Comité pour son geste.

La fraternelle des Chasseurs Ardennais réitére ses condoléances les plus sincères à l'occasion de la peine qui a été ressentie par la famille.

BERTRIX

Décès

Le 18-8-79 : la section déplore le décès de J-B Pignolet, membre du comité et porte-drapeau remplaçant. Une délégation avec drapeau conduite par le président Kleis a assisté aux obsèques. Nous réitérons, à sa femme et ses enfants et à son frère Joseph, également membre de notre Fraternelle, nos sincères condoléances.

La section déplore aussi le décès de notre camarade Jules Cottin d'Ochamps. A son épouse et à ses enfants, nous présentons nos sincères condoléances.

Informations pour le bulletin

Nous souhaitons donner dans le bulletin le maximum de petites nouvelles qui intéressent nos membres et leurs familles ; pour cela il faut nous informer : soit en contactant le président Kleis, les vice-présidents Didier et Hartert à Bertrix ; le secrétaire Colson à Herbeumont ou le délégué de votre localité. Par la même occasion nous rappelons aux délégués des sections que, pour le décès d'un membre dans leur localité, ils doivent prévenir immédiatement le président Kleis.

HYMENEES : Mlle Annie Duroy, fille de notre camarade Albert Duroy, et Francis Beguin. Aux nouveaux époux tous nos meilleurs vœux de bonheur et prospérité.

IL Y A 50 ANS : Notre Vice-Président, Paul Didier prenait pour épouse une demoiselle Lepinois également de Bertrix ; de cette union : 3 enfants, 8 petits-enfants et 2 arrière-petites-filles. Sincères félicitations aux jubilaires et **BONNE continuation.**

BOUILLON

Activités culturelles

Le samedi 26 mai, en l'église de Bouillon, la régionale a participé avec le centre «Culture et Loisirs» à l'organisation d'un concert public donné par le célèbre groupe vocal «Arrii Cantores» (60 exécutants) ; et l'ensemble de cuivre de Charleroi. Ce fut un grand succès très apprécié par les mélomanes de la région.

Réunions

Le 27 mai 79, la régionale a tenu son assemblée générale à Dohan, en présence du Lt.-colonel Bem Brisy, ancien chef de Corps du 3^e Chasseurs Ardennais.

Après l'office religieux célébré par M. l'abbé Cobut à la mémoire des militaires disparus, des fleurs furent déposées au monument aux morts par M. Maurice Brasseur, bourgmestre de Bouillon et par notre président R. Hardy.

L'assemblée générale s'est déroulée à la Chabottière, le rapport d'activités a été approuvé et les points de l'ordre du jour examinés.

Après la projection de diapositives et d'un film sur le congrès de Bouillon en 78, la réunion s'est terminée comme il se doit par une réception.

Au cours de ces festivités, dix membres ont reçu la médaille du mérite de la Fraternelle. Le Lt.-colonel Bem Brisy a été élu membre d'honneur de la régionale. Nous adressons un merci tout particulier à M. l'abbé Cobut pour les paroles prononcées au cours de la messe : il a insisté sur le rôle des anciens et a rappelé l'opération «Nathalie» lancée au congrès de Marche. La régionale a pu envoyer un chèque de 20 000 F pour cette opération.

Un grand merci également aux camarades Damien et Lasse-rons de Dohan qui se sont dépensés sans compter pour organiser l'assemblée générale.

Nous ne pouvons pas oublier dans nos remerciements la population de Dohan pour la sympathie manifestée aux Chasseurs ardennais par une participation massive à la messe et au dépôt de fleurs, il y avait aussi de nombreux immeubles pavés aux couleurs nationales et aux couleurs des Chasseurs.

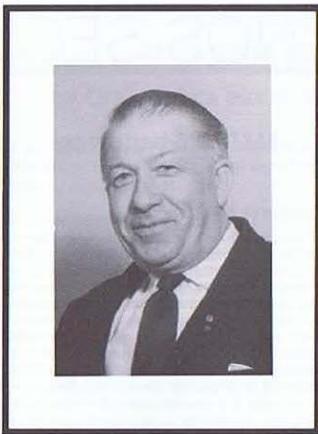
Le 15 juillet: réunion du comité de la régionale.

Notre secrétaire M. V. Poncin a démissionné de ses fonctions pour raisons de santé, et M. Damien délégué de Dohan a également démissionné. Ils resteront tous deux des membres actifs.

Le président a remis à M. Poncin le fanion de la Fraternelle pour les services rendus, spécialement à l'occasion de l'organisation du congrès national de Bouillon en 1978: il remettra aussi un fanion à M. Damien prochainement pour le dévouement tout particulier dont il a fait preuve envers la régionale depuis sa fondation.

M. Poncin sera remplacé par M. J. Colard et M. Damien par M. Rochet.

Au cours de cette réunion le programme des activités pour 1980 a été arrêté.



Nous reproduisons ici le discours, prononcé par notre président Albert Gustin devant sa tombe, au cimetière de son village natal.

La section du Brabant de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais est à nouveau douloureusement et durement frappée par le décès de son premier vice-président, le capitaine-commandant e.r. René Strainchamps. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec nos drapeaux devant la dépouille d'un des meilleurs d'entre nous pour lui rendre un ultime hommage. Je ne pourrais retracer ici sa carrière militaire mais je ne puis passer sous silence sa brillante conduite au cours de la guerre 1940-1945, qui lui valut la Croix de Guerre pour blessure au combat.

Officier apprécié de ses chefs, il portait, avant sa mise à la retraite, l'écusson Quartier-Maître au service général des approvisionnement, mais il n'avait jamais oublié son bét vert à la Hure. Notre regretté commandant Huppert, son ami, l'avait fait membre de notre Fraternelle.

Il fit bientôt partie du Comité de la section et il en devint le premier vice-président.

Evocuer nos contacts avec René, c'est parler de nos manifestations et de nos réunions de comité auxquelles il assistait chaque fois que sa santé, fortement ébranlée ces derniers temps, le lui permettait. Ses conseils judicieux et marqués du bon sens nous étaient précieux. Son optimisme, sa cordialité et son large sourire étaient communicatifs. Il aimait Sa Fraternelle.

Je ne puis m'empêcher de rappeler l'initiative généreuse qu'il eut lors de notre dernier bal de la Hure. Etant en séjour à Eze, à la Côte d'Azur, il nous fit parvenir, par avion, un colis de mimosas pour fleurir les dames présentes au bal. Jusqu'au bout, il a pensé à Sa Section. Lors d'une dernière visite dans sa chambre d'hôpital, quelques jours avant sa mort, il voulut encore dire au trésorier qu'il avait recruté un nouveau membre...

D'autres plus qualifiés que moi pourraient vous parler de son amour sans bornes pour son Luxembourg et pour sa Gaume natale. Il y revient aujourd'hui pour y reposer parmi les siens. Madame, nous nous inclinons respectueusement devant votre douleur et présentons à votre famille nos condoléances émuës.

Que peuvent cependant nos pauvres paroles devant l'immensité de votre chagrin? Que la présence de nos drapeaux et des amis de votre époux vous apporte un peu de réconfort et de consolation.

Cher René, vice-président et ami, chrétien sans peur et sans famille, la formule «Repose en Paix» prend pour toi tout son sens. Ton souvenir restera dans nos cœurs.

Chasseurs Ardennais, nous ne quitterons pas cet endroit sans rendre le dernier hommage qui convient à un vrai chasseur ardennais: le chant, en sourdine, d'un couplet de notre marche, qu'il a si souvent écouté au garde-à-vous.

Je remercie les sections sœurs du sud du Luxembourg qui ont bien voulu s'associer à notre deuil d'aujourd'hui.

«J'invite maintenant le major Reumont à commander un dernier Salut au commandant René Strainchamps.»

Cotisation 1979

Nous adressons un dernier et pressant appel aux trop nombreux membres qui n'ont pas payé leur cotisation, pourtant bien modeste mais nécessaire pour que la section vive.

Assemblée générale statutaire

Elle aura lieu le samedi 15 décembre. Faites un effort de présence. Détails dans la prochaine circulaire.

Faire-part de décès

M. Joseph Lauwerijs, membre effectif habitant Evere, est décédé à Se-Ode le 15 août. Il a été inhumé à la pelouse d'honneur, à Evere, le 18 août; une délégation avec drapeau était présente. Nous réitérons nos fraternelles condoléances à son épouse.

Commémoration de l'Armistice à Orbais

A l'invitation des A.C. d'Orbais, il a été convenu de commémorer en commun l'Armistice de 1914-1918, à Orbais, le 4 novembre prochain, à 14 h (au lieu de la date historique du 11 novembre pour des raisons locales) et par le même occasion de raviver le souvenir du valeureux combattant des deux guerres qui fut le Commandant Reynyens, décédé en 1918, des suites d'un accident lui survenu sur le territoire de ladite commune. Un mémorial lui fut élevé à cet endroit auquel participent les Chasseurs Ardennais, I.A.S. Zone IV refuge Otarie, le 22^e Bon de Fu et l'Ecole Auguste Lannoye de Warre.

Les Chasseurs Ardennais qui pourraient faire le déplacement sont amicalement invités à se faire connaître auprès du président Albert Gustin (voir adresse en page 2 du bulletin) pour le 20 octobre.

Attention: Assemblée générale de la section le SAMEDI 15 décembre et non le dimanche 16, comme annoncé antérieurement.

FLORENVILLE

Le comité s'est réuni, en son local habituel, le 13 juillet dernier.

Dès l'ouverture de la séance, le président, Roger François évoque la disparition brutale de notre regretté secrétaire, Joseph Jacques, et demande de réserver une minute de silence à son souvenir.

Ensuite, il rappelle les principales activités de la section pendant ces derniers mois: participation importante au Congrès National de Marche, participation avec drapeau aux manifestations du centenaire de l'Ecole d'Infanterie à Arlon, aux cérémonies commémoratives de Vinkt, à celles du Banet en l'honneur de la résistance franco-belge. La section participant avec drapeau aux funérailles de ses membres demandés avec insistance aux délégués locaux de l'immortel cu ocbés des camarades attilés.

Le comité s'est complété par la nomination d'un nouveau secrétaire, notre camarade Jean Ternans, habitant Clos Michel à Florenville, ancien du 1 Ch. A. et ancien prisonnier de guerre. Dès à présent, c'est à lui qu'il faut s'adresser pour tout ce qui concerne le secrétariat. Le bureau s'élargit par la confirmation, dans ses fonctions, du secrétaire-adjoint, Joseph Back, et la désignation d'Albert Lemaire, comme trésorier-adjoint.

En vue d'aider les membres de la section à être en règle avec le statut du Combattant et du Mobilisé, les délégués verront les membres de leurs localités pour recueillir les documents nécessaires qui seront centralisés par le secrétaire et envoyés au secrétaire national-adjoint.

Etant donné le succès de la réunion tenue à Les Bulles, fin 1978, le comité décide de continuer ces réunions itinérantes: la prochaine aura lieu, en octobre, à Villers-devant-Orval.

HOUFFALIZE

Décès

MM. Gilbert Collin, de Petit-Fays; Lucien Gerard, de Ohey; Lucien Denochette, de Verenne; Joseph Dahard, de Compoigne; Albert Leroy, de Champlon; Albert Bovy, de Lavaux Ste Anne.

Aux familles de ces camarades disparus, nous présentons nos condoléances émuës.

Mariages

— M. André-Marie Bajiot, fils de notre délégué Joseph Bajiot, et Mlle Nadine Nannan, fille de M. Ernest Nannan, tous deux de Louette St Denis;
— Mlle Liliane Petit, fille de M. Léon Petit, de Louette St Pierre, et M. Etienne Plapied, de Gedinne;
— Mlle Martine Grandjean, fille de M. Gaston Grandjean, de Rochefort et M. Noël Calozet, de Libramont;
— M. Albert-Marie Leroy, fils de M. Albert Leroy, de Champlon-Waha, et Mlle Isabelle Lecarme, de Marche en Famenne;
— M. Christian Lenoir, fils de M. Maurice Lenoir, de Malvoisin, et Mlle Annabel Légois;
— Mlle Patricia Thonon, fille de M. Jean Thonon, de Chevetogne, et M. Franz Bertholet;
— M. Michel Jacquet, fils de M. Lucien Jacquet, de Tohogne, et Mlle Paule Minquet, d'Ywailles;
— M. Jacques Martini, petit-fils de notre délégué Georges Lube, et Mlle Michèle Verstraeten, tous deux de Houffalize.

Aux jeunes époux, nous vœux les plus chaleureux de bonheur et de prospérité, et à leurs parents, nos vives félicitations.

Nouvelles diverses

La section de Houffalize s'honore de compter parmi ses membres fidèles la sympathique colonel Simon, de Hamois, qui vient de participer pour la 10^e fois cette année à la Marche du Souvenir et de l'Amitié. Nous lui adressons nos plus vives félicitations et souhaitons qu'il puisse y prendre part aussi allégrement de nombreuses années encore.

Nous devons également congratuler M. Désiré Noel qui récemment, a été nommé, par arrêté royal, commissaire de police de Ciney. C'est le jour de son anniversaire qu'il prêta serment devant son bourgmestre.

Il n'y a guère, Dinant a rendu un vibrant hommage à M. Albert Petit qui a pris sa retraite après 42 ans passés dans l'enseignement. Ancien combattant et résistant de la première guerre, il préside l'Amicale des Officiers de Dinant. Puisse-t-il couler de longs jours de repos sur les rives mosanes.

Prix de vente de nos insignes

Vu la hausse continue des charges salariales, et aussi la flambée des métaux non ferreux, nous sommes obligés d'augmenter le prix de vente de nos insignes. Les prix unitaire est porté de 30 à 35 F, qu'il s'agisse d'un petit ou d'un grand format. On se procure les insignes, comme les autres fournitures, exclusivement dans les sections.

Avez-vous reçu votre bulletin?

Régulièrement, des bulletins nous sont retournés, soit à la rédaction, soit à l'administration, soit à la section où est inscrit un membre. Cela résulte généralement du fait que l'intéressé a omis de nous faire connaître son changement d'adresse. Il arrive aussi — très exceptionnellement — qu'un bulletin nous soit retourné sans bande, celle-ci ayant été soit déchirée, soit perdue à la poste.

Ceux qui n'ont pas reçu leur bulletin dans les délais normaux, c'est-à-dire à la fin de chaque trimestre ou dans la première quinzaine du premier mois du trimestre suivant, doivent s'adresser à leur section; celle-ci dispose toujours d'une petite réserve pour les nouveaux membres et pour ceux qui n'auraient pas été servis par accident.

NAMUR

Note de la rédaction

Les deux copies rendus ci-après, quelque peu modifiées pour des raisons diverses, sont parvenues à la direction du bulletin, le 29 août. C'est dire qu'ils n'auraient pu paraître au présent numéro, «bouclé» le 30 juin. Nous avons néanmoins décidé de les reproduire en raison de leur intérêt, tout en regrettant qu'ils aient perdu beaucoup de leur actualité.

Fastes de 20 A à Werl, le 1^{er} juin 1979

Les fastes régimentaires du 20 A se sont déroulés le 1^{er} juin 1979 à Werl. De nombreuses personnalités y assistèrent. La cérémonie était présidée par le général major, Tygat, commandant l'artillerie du 1^{er} Corps, qui passa les troupes en revue. Outre le Chef de Corps actuel, le Lt. Col. Bem Bodart et ses officiers, la section de Namur de la Fraternelle représentée par MM. Leclère, président d'honneur, Gilsoul président et G. Robette a eu le plaisir de saluer plusieurs

anciens chefs de corps, le Colonel Bem Desmedt, le Colonel Leblanc et le Lt. Bem Duchateau.

Une délégation conduite par M. Chaudoir, chef du protocole de la ville de Namur représentait celle-ci, tandis que M. Spoïenne, président de la section d'Althous conduisait une délégation de Aubange-Albus. Au cours de la prise d'armes, le Lt.-Col. Bem Bodart remercia les autorités, les anciens et les familles et, s'adressant à la troupe rappela le rôle de l'Armée dans la défense du pays et insista sur les liens qui doivent exister entre «l'armée et les civils». Des fleurs furent déposées au pied du monument aux morts du 20 A par le Lt Col. Bem Bodart au nom du régiment, M. Gilsoul au nom de la Fraternelle, M. Chaudoir au nom de la ville de Namur et par le représentant de la ville de Werl. Un défilé auquel participait l'étendard du 20 A encadré des drapeaux du 1^{er} et du 3^e Ch. A., clôtura la cérémonie.

Au cours du vin d'honneur, M. Gilsoul, remit au Lt Col. Bem Bodart deux agrandissements photographiques, datés du 16 juillet 1939, l'un représentant la remise par le Roi Léopold III, de l'étendard du 20 A au Col. Bem Rigano, premier Chef de Corps et l'autre représentant le premier défilé de l'étendard, porté par le Capitaine Lechat encadré des adjudants Deville et Pirson, sabre au clair.

G.R.

PELERINAGE A TEMPOUX

La cérémonie annuelle du souvenir aux morts du 12 mai 1940 a eu lieu le dimanche 27 mai débutant par un dépôt de fleurs au monument aux morts de la localité par MM. Pachot président de la Fraternelle du 8^e Zouaves et du président Gilsoul. Après la mise en place des autorités civiles et militaires ainsi que d'une très nombreuse assistance, débuta une messe concélébrée par M. le Curé de Tempoux et de plusieurs prêtres dont M. l'Abbé Nicolas de Warmfontaine, représentant Mgr Mathen et le Père Adelin, doyen des Aumôniers Ch. A. de 1940.

La réputée chorale royale des «Gardes de la Meuse», sous la direction experte de M. Grapotte, donna une nouvelle fois la démonstration de ses talents tant dans les chants liturgiques, que pour notre marche et dans l'interprétation émouvante et grandiose de la «Brabarcome».

A 11 h 30, une foule nombreuse se pressait aux abords du monument surmonté du Sanglier ardennais.

Les honneurs étaient rendus par des détachements du 3^e Ch. A. et du 4^e Génie et une section du 1^{er} Ch. A. en tenue de 1940.

Prenant la parole, M. Gilsoul signala que d'autres cérémonies avaient lieu le même jour en divers endroits du pays, et salua la

présence de MM. Anselme, secrétaire d'Etat, de Hendrik député permanent, représentant le Gouverneur, Cose, échevin de Namur et petit-fils de François Bovesse représentant la ville de Namur, du colonel Tasiaux, commandant militaire de la province, du colonel Leblanc, du Chef de Corps du 4^e Génie d'Amay, des officiers représentant les 1 et 3 Ch. A., de M. Pachot, président de la Fraternelle du 8^e Zouaves, de M. Monjoie président provincial ainsi que la délégation du 12^e Bon «Remagen» et les anciens édiles et délégués patriotes de Tempoux.

Après avoir remercié les autorités présentes et rendu hommage à M. Grapotte et à ses choristes pour la perfection de leurs chants, notre président termina par ces mots: «Ce pèlerinage annuel décidé par le Comité après l'inauguration de ce monument veut rendre hommage non seulement «aux bérêts verts» tombés à Tempoux, mais aussi à ceux de Badange, Bastogne, Chabrelez, Rochelival, Canal Albert, Perwez, Gottem, Vinkt ou ailleurs, dans ou à l'extérieur du Royaume, tous ayant donné dans l'honneur leur vie pour la Justice et la Liberté».

Ensuite M. André, vice-président national, remet la médaille du mérite en bronze à notre camarade Albert Raïns, celle



Le détachement du 1 ChA en tenue de 1940



L'échevin de Namur, M. J.L. Close et le président Gilsoul

destinée à Jean Rassel récemment décédé au fils du défunt, tandis que M. Gaston Poncellet reçoit la plaquette de reconnaissance de la section de Namur.

Après l'appel des morts des 8^e Zouaves, du 4^e Génie et des Ch. A., des fleurs furent déposées par MM Close au nom de la ville de Namur et Monjois pour le 12 Bon «Remagen».

La flamme du souvenir fut ensuite ravivée par le président de la section d'Houffalize et le vice-président national Jean Goffart.

Après le «Last-Post» par les trompettes de la ville de Namur, et les hymnes nationaux de France et de Belgique, le com-

mandataire de service, M. Georges Robette annonça le défilé, des détachements militaires, des crapeaux et des anciens qui clôtura cette émouvante cérémonie.

A 13 h à Belgrade, en la salle des Blés Verts, magnifiquement fleurie, grâce à l'intelligence et au dévouement des dames du Comité, le repas des retrouvailles fut servi à 153 anciens et à leurs amis, par notre camarade Simon Loir et son équipe de dévoués et dévouées.

C'est aux accents musicaux diversifiés à flots par l'orchestre de Daniel Chantraîne, que s'est terminée, dans la joie et l'amitié, cette très belle journée.

en être informés. Aussi, nous insistons, une fois de plus, pour être mis au courant (président ou secrétaire) de tous les événements touchant nos membres et leurs proches.

Activités

Une délégation importante avec drapeau a participé au Congrès national à Marche le 29 avril. Nous étions également présents avec le drapeau aux cérémonies suivantes: A Arlon au Centenaire de l'Ecole d'Infanterie, aux Fastes des 1^{er} et 3^e Chasseurs Ardennais, aux cérémonies de Tempoux, aux funérailles du Commandant René Strainchamps vice-président de la Son du Brabant à Saint-Léger, au dépôt de fleurs sur la tombe de Léon Remy, président de Bastogne et à toutes les étapes de la Marche du Souvenir et de l'Amitié.

12 mai. «Journée du Souvenir» et inauguration d'une «avenue Chasseurs Ardennais»

Malgré un temps très maussade et les nombreuses prestations du mois de mai, des délégations avec drapeaux (une bonne centaine de drapeaux) venant de Bruxelles Liège, Huy, Namur et des sections de la province avaient répondu à notre invitation et ont participé aux différentes cérémonies de cette «Journée du Souvenir». La section de Saint-Hubert remercie vivement tous ces camarades qui lui ont témoigné leur sympathie à cette occasion. Un grand merci aussi aux personnalités, en particulier à Monsieur le Président National Albert Hubert, Mgr Mathen, évêque de Namur; MM. Hanin, sénateur-bourgmestre; Pierret, député; Labiouse, député permanant représentant le gouverneur Planchard empêché; Calozet, bourgmestre; Landenne, commissaire d'arrondissement; le capitaine Gerard, représentant le colonel BEM Detrembleur Commandant Militaire de la Province; le colonel Leblanc, Chef d'Etat-Major des Forces de l'intérieur; les lieutenants-colonels Castermans et Belche, commandants les 1 et 3 Chasseurs Ardennais etc... qui avaient tenu à rehausser de leur présence cette journée du souvenir.

Une grande journée, placée sous le signe du souvenir et d'hommage aux Chasseurs Ardennais disparus et à toutes les victimes de guerre, a été vécue ce 12 mai.

C'est sous une pluie battante, sous la conduite de l'Harmonie «La Saint-Hubert» et précédé des drapeaux que le cortège des participants rassemblés devant l'Hôtel de Ville, se mit en route vers le Monument aux Morts où des gerbes de fleurs furent déposées par M. le Bourgmestre Calozet, par MM. Hubert, président national et Goffart, président de la section.

Le cortège se rendit alors, par l'Avenue Nestor Martin, près de l'ancienne gare du vicinal, endroit où commence notre nouvelle avenue.

Le Bourgmestre M. Calozet, après avoir dévoilé la plaque «Avenue des Chasseurs Ardennais», invita le président national M. Hubert à couper le ruban symbolique.

Les Anciens défilèrent alors au son de la marche des Chasseurs Ardennais devant les Autorités sous les applaudissements des curieux avant de rejoindre la basilique où fut célébrée une messe solennelle par Mgr Mathen, les anciens aumôniers militaires Delaite et Nicolas. Cette messe fut chantée en grégorien par la réputée chorale «Les Bardes de la Meuse» dirigée par M. Grapotte. Dans son homélie, Mgr Mathen prôna la fidélité au souvenir de ceux qui donnèrent leur vie pour la liberté et la fraternité dans le monde.

Une réception offerte par l'Administration Communale rassembla ensuite tous les invités à l'Hôtel de Ville.

Après les paroles de bienvenues prononcées par M. le Bourgmestre, ancien officier Chasseur Ardennais, le président Goffart remercia les autorités civiles et religieuses pour leur participation aux différentes cérémonies, le Conseil Communal tout entier pour avoir accepté sa proposition d'appeler ce contournement de Saint-Hubert «Avenue des Chasseurs Ardennais» et ses collaborateurs pour l'aide qui lui avaient apportée dans l'élaboration et la bonne exécution du programme de cette «Journée du Souvenir».

Le président national M. Hubert félicita la section de Saint-Hubert du succès de la journée et la ville de Saint-Hubert pour avoir consacré une artère de la Ville aux Chasseurs Ardennais.

L'après-midi, «Les Bardes de la Meuse» donnèrent un splendide concert dans la salle des fêtes de l'Athénée Royal. Merci encore M. Grapotte.

Vie de la section

Le comité est particulièrement heureux de pouvoir annoncer que, très bientôt, la section comptera plus de 200 membres.

VIRTON

Réunions du comité

Outre notre assemblée générale du 1^{er} juin, signalons les réunions des 27 mars et 13 septembre. Il fut procédé au remplacement de deux membres: Jules Basse, vice-président démissionnaire pour raison de santé et Albert Saintmard, décédé en 1977. Voici la composition du comité actuel, Président: R. Authemere, Virton. Vice-présidents: L. Massin, Saint-Mard, Ch. Dapienne, Saint-Léger. Secrétaire-trésorier: L. Jacquemin, Dampicourt. Porte-drapeau: R. Bonbled, Virton. Autres membres: M. Grévisse, Saint-Mard; J. Graisse, Gommery; M. Forget, J. Jacquemin tous deux de Saint-Mard.

Décès

Nous avons à déplorer quatre décès cette année: P. Baulard d'Ette, M. Larive, A. Michel et J. Haas de Virton.

J. Haas avait fait partie du Pon du Génie attaché au 11^e Ch. A. en avril 1940. Cantonné à Fauvillers, sous les ordres du lieutenant Riche, il avait participé à la préparation d'obstructions routières par abattis, dans le sous-quartier de la Cie de Badange.

Effectifs de la section

La section du Virton compte actuellement 130 membres. Elle est l'une des moins étoffées de la Fraternelle. Aussi nous faisons appel à la bonne volonté de tous nos membres pour que, autour d'eux, ils rallient les anciens Bérés Verts non encore inscrits dans nos rangs.

Dans notre précédent numéro, nous écrivions avoir ressenti un choc en recevant une invite à nous inscrire dans une association du «troisième âge», alors que nous nous imaginions toujours jeune.

Le général René Bergèze, qui a précisément le même âge que l'auteur de cet écho et qui est, cependant, demeuré étonnamment jeune, nous affirme qu'il n'a pas cru une seconde au «choc» annoncé; et il joint, pour le plus grand bien du moral dudit scripteur, une définition de la jeunesse donnée en 1945 par le général Mac Arthur, lequel se trouvait alors au faite de la gloire, alors qu'il venait d'atteindre 65 ans. Que chacun en fasse son profit:

ON NOUS ECRIT

A PROPOS D'UN «OFFICE DES PRODUITS WALLONS»

A la suite du «coup de bouton» publié dans notre n° 117, page 16, nous avons reçu de l'a.s.b.l. «Office des Produits wallons» le droit de réponse ci-après, lequel nous est parvenu trop tardivement pour pouvoir être inséré dans notre précédent numéro:

«Monsieur, » Il me revient que votre organe trimestriel a débâté outrageusement contre l'Office des Produits Wallons.

«Avez-vous seulement pris la peine de vous informer valablement sur l'action que nous menons ? Je ne le pense pas. Aussi, je crois qu'il serait très utile d'éclairer vos lecteurs sur ce qu'est en réalité l'O.P.W.

«Il s'agit en fait d'une A.S.B.L. qui a pour but premier de promouvoir la vente des produits wallons, car, nous sommes convaincus qu'ils s'agit là du seul moyen de sauver économiquement notre région.

«Si, en bon rédacteur en chef, vous suiviez plus régulièrement l'actualité économique, vous sauriez que la Wallonie se meurt.

«Alors que notre région réalise 18 % du chiffre d'affaires belge, elle ne participe que pour 15 % de nos exportations.

«Autre exemple si besoin en est: Une étude publiée récemment dans la presse quotidienne nous apprend que pour la période s'étendant de 1974 à 1979, la production industrielle a crû de 9,35 % en Flandre. Pendant ce temps, elle a régressé de 1,40 % en Wallonie et de 3 % à Bruxelles.

«Raisonnement, il ne vous est donc pas loisible de critiquer un mouvement dont la seule ambition est de remédier à cette situation en contribuant au redressement de la Wallonie.

«Nous ne nous carotonnons pas, comme vous le supposez, dans une action anti-flamande mesquine mais nous soutenons les PME et les artisans de chez nous. Dans cette optique, nous comptons organiser une foire annuelle wallonne et assurer une meilleure présence de notre région à l'étranger.

«Ne sont-ce point là des objectifs nobles ?

«Car sachez-le, en ne capitulant pas, nous respectons votre devise» !

Notre réplique sera aussi brève que possible, car le sujet sort de nos préoccupations habituelles, et n'avons consacré quelques lignes à cette initiative que parce que nous y voyions des relents d'un régionalisme outrancier, voire même une forme de séparationnisme. Cela dit:

1. Nous n'avons jamais eu l'intention de mettre en cause ni l'honorabilité ni même les bonnes intentions des initiateurs; ce sont leurs objectifs qui nous ont paru ridicules et critiquables.
2. Si nous condamnons les manifestations de l'impérialisme flamand, nous pensions que l'on doit

«La jeunesse n'est pas une période de la vie; elle est un état d'esprit, un effet de la volonté, une qualité de l'imagination, une intensité émotionnelle, une victoire du courage sur la timidité, du goût de l'aventure sur l'amour du confort.

«On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'années; on devient vieux parce qu'on a déserté son idéal. Les préoccupations, les doutes, les craintes et les désespoirs sont les ennemis qui, lentement, nous font pencher vers la terre et devenir poussière avant la mort. Jeune est celui qui s'étonne et s'émerveille. Il demande, comme l'enfant insatiable: «Et après?»; il défie les événements et trouve de la joie au jeu de la vie.

éviter d'exacerber les particularismes, et que ce n'est pas en se repliant sur elle-même que la Wallonie assurera sa rénovation économique.

3. Les chiffres indiqués dans la lettre reproduite ci-avant sont des plus discutables et ne reflètent pas, à notre avis, la situation réelle. Il y a beaucoup de masochistes en Wallonie, tandis que d'autres ont des raisons très particulières pour sortir des études dans lesquelles est diminuée la force économique de la région wallonne. Ce n'est pas le lieu pour discuter du problème, et il nous faudrait d'ailleurs y consacrer plusieurs pages; mais nous relèverons notamment, pour connaître assez bien le problème, que la part directe et indirecte de la Wallonie dans les exportations belges est certainement très supérieure au chiffre mentionné. Et nous sommes prêt: à en faire la démonstration.

4. Nous avons voulu essentiellement dénoncer l'inanité d'une action en faveur de la consommation préférentielle de produits réputés «wallons». Toutes les campagnes de l'espèce, entreprises même dans les plus grands pays, ont toujours abouti à des échecs et se sont retournées contre leurs protagonistes. Et ce n'est pas parce que l'ineffable Jimmy Carter vient de proposer une nouvelle propagande en faveur de la consommation des produits américains que nous changerons d'avis, et que le précité changera quelque chose à ce qui a toujours été constaté.

Que les Wallons s'attachent à développer les ventes de leurs produits — et d'abord en Flandre et à Bruxelles — non parce que ces produits sont wallons, mais parce qu'ils sont les meilleurs.

5. Il est permis de se demander ce que pourra effectivement réaliser une association sans but lucratif composée de onze fondateurs dont... un colonel en retraite, et dont les deux premiers membres, qui occupent les fonctions de président et de vice-président, sont des... étudiants.

Que fera-t-elle aussi en réclamant une cotisation de 200 F par membre et en promettant un journal en 5 ans ?

Par ailleurs, cette association annonce qu'elle se propose d'attribuer aux entreprises un sigle «Produit wallon». Précisons immédiatement que ce sigle sera dépourvu de toute valeur, surtout officielle, et qu'au surplus, les initiateurs de cette déviance d'une attestation d'origine, en quelque sorte, se placeront ainsi en contrevention avec la loi du 14 juillet 1971 sur les pratiques de commerce.

A.H.

Troisième âge et... rester jeune

«Vous êtes aussi jeune que votre foi; aussi vieux que votre doute; aussi jeune que votre confiance en vous-même; aussi jeune que votre espoir; aussi vieux que votre abattement.

«Vous resterez jeune tant que vous resterez réceptif; réceptif à ce qui est beau, bon et grand; réceptif aux messages de la nature, de l'homme et de l'infini.

«Si un jour, votre cœur allait être mordu par le pessimisme et rongé par le cynisme, puisse Dieu avoir pitié de votre âme de vieillard».

Général Douglas Mac Arthur, 1945

NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

SAINT-HUBERT

Souvenons-nous

Nous avons eu à déplorer les décès de: — Notre camarade Chasseur Ardennais Léon Titeux décédé le 28 mai 1979. Notre drapeau s'est incliné une dernière fois devant lui, avant le grand départ.

— M. Félix Nicolay, ancien du 10^e de Ligne et combattant 14-18, le 16 avril 1979.

— M. Jean Schiltz, frère de notre secrétaire-trésorier Lucien, le 16 juillet 1979.

— M. Jean-Paul Gillard, fils de notre camarade Léopold, décédé inopinément le 14 août 1979.

Nous présentons aux familles des disparus nos très sincères condoléances.

Billet rose

Mlle Béatrice Hotton, fille de notre dévoué camarade Gilbert Hotton, a épousé M. Denis Lejeune d'Arville le 16 juin 1979.

Mlle Patricia Demasy, fille de Mme Raymond Demasy membre honoraire fidèle de notre Fraternelle, a épousé M. Philippe Valentin le 04 juillet 1979.

M. Michel Palizeul, fils de notre camarade Vital Palizeul, a épousé Mlle Manlyène Henneaux le 12 juillet 1979.

Cordiales félicitations aux heureux parents et vœux ardents de bonheur aux jeunes époux.

Nous souhaiterions mettre dans cette rubrique plus de nouvelles encore, intéressant nos membres et leurs familles; mais pour cela, il faudrait

Naissances

Nous avons appris la naissance de Christine, fille de Huberty Bernard, membre adhérent et petite-fille de notre vice-président René Poirrier; de Caroline, petite-fille de Raymond Rigaux de Recogne.

Félicitations aux parents et aux grands-parents.

Décès

Nous avons assisté aux funérailles de Joseph Denette à Neuvillers. C'était un ancien prisonnier de guerre qui avait su mériter l'estime générale. Il était le beau-frère de notre ami Maurice Albert, membre effectif.

Nous remercions nos sincères condoléances à la famille éprouvée.

Mariage

Alin Colette de Libramont, fils d'Emile, membre protecteur, a épousé José Denoncin de Recogne, fille d'Oster, membre effectif.

Félicitations aux époux et à leurs parents.

Rente du mobilisé

Si tu possèdes le Statut du Mobilisé (6 mois au moins), si tu as participé à la guerre 40-45, si tu as 65 ans et si tu ne touches aucune rente de guerre, tu dois demander dès maintenant la rente du mobilisé. Nous tenons des formulaires à ta disposition.

COTISATIONS

Notre exercice social va du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante. La formule la plus expéditive et la moins coûteuse consiste à effectuer d'initiative un versement au C.C.P. de sa section. (Voir en page 2).

Nous insistons pour qu'aucun versement ne soit fait au C.C.P. national, sauf en ce qui concerne les versements de soutien pour le bulletin.



Notre insigne

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm

Prix de vente au détail:
35 F l'exemplaire

S'adresser
à sa section

AUTOCOLLANTS

Après des milliers de décalcomanies, nous avons vendu déjà des dizaines de milliers d'autocollants « Résiste et Mords », à la hure laurée.

Cet article tient remarquablement à l'extérieur, notamment sur les carrosseries et les vitres de voitures.

Prix de vente (dans les sections):
20 F l'unité.

Changements d'adresse

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi. Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous: 1^{re} ou 2^e Division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A, la P.F.N. (C 47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

2. MEMBRE HONORAIRE

- La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.
- Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.
- Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne. Peut également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au a).

3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle. Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique «membre effectif» en dehors des périodes mentionnées.

5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 200 F minimum.

Montant de la cotisation :

- Membres effectifs, adhérents et honoraires (veuves autres que 2a): fixé par les sections: 150 F minimum.
- Membres protecteurs: 200 F minimum.

On accepte des versements
pour le soutien du bulletin
Au C.C.P. 000-0344969-37 :
Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

Ami Chasseur Ardennais

As-tu payé ta cotisation? Si non, fait-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

- Tu dois participer à toutes les activités de ton association.
- Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.
- Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

ATHUS

Une date à bloquer dès maintenant:

27 avril 1980

Congrès national à ATHUS

ACHETEZ ET PROPAGEZ LE
DRAPEAU DE L'ARDENNE